

IRES. "FORUM" 2018

**Actes des rencontres
organisées par l'IRES**

Privilégiant le regard croisé, l'activité IRES."Forum" a été marquée en 2018 par l'organisation de rencontres et de cycles-débats, ayant trait aux questions nationales, aux relations extérieures du Maroc et aux questions globales. L'Afrique et l'Asie ont occupé une place importante dans les réflexions et les débats de l'Institut.

Les rencontres ont été organisées selon la charte de confidentialité de Chatham House en vue d'offrir l'anonymat aux orateurs et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices. C'est conformément à cette charte que ce recueil des comptes rendus a été élaboré.

Table des matières

Les questions nationales	5
La question du Sahara marocain	7
La question de l'eau au Maroc	8
Le modèle de développement	15
Les questions africaines	19
La question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse	21
Les défis et opportunités du développement rural en Afrique subsaharienne	25
La transition énergétique en Afrique, à l'aune de la politique africaine du Maroc	28
L'étude relative à la migration africaine	31
Le détroit de Gibraltar : enjeux, défis et approches des acteurs	34
Side-event sur la migration africaine	37
Les relations extérieures du Maroc	43
Les relations du Maroc avec le Brésil	45
Le partenariat stratégique entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe	47
La contribution de l'ASEAN dans la construction régionale de l'Asie de l'Est	50
L'Avenir des relations Maroc-Chine dans un monde globalisé	54
Les relations entre le Maroc et l'Inde	61
Le positionnement du Royaume du Maroc dans le monde	65
La quatrième édition de l'étude sur la réputation du Maroc dans le monde	67
Les visites de délégations étrangères à l'IRES	71
La délégation canadienne	73
La délégation britannique	74
La délégation chinoise du Ministère du Commerce	76
La délégation du Sultanat d'Oman	79
La délégation de l'Académie Chinoise des Sciences Sociales	80
Les présentations d'ouvrages	83
L'affaire du Sahara et le droit des relations internationales	85
La renaissance de la Route de la soie : l'incroyable défi chinois du XXI ^{ème} siècle	88





Les questions nationales



La question de l'intégrité territoriale du Royaume occupe une place de choix dans les travaux de l'IRES, lequel a organisé deux sessions de brainstorming le 13 juillet et le 3 octobre 2018, auxquelles ont participé d'anciens Ambassadeurs et des professeurs universitaires pour approfondir la dimension juridique de ce conflit artificiel.

L'objectif de ces deux brainstormings, dédiés au volet juridique de la question du Sahara marocain, est d'entamer un travail scientifique consistant en :

- une évaluation de l'état des lieux, en posant de façon précise les problèmes juridiques et en définissant les termes, vocables et qualificatifs juridiques ainsi que les concepts devant obligatoirement être utilisés dans le cadre de tout argumentaire développé par le Maroc,
- une étude, pour ce qui est du traitement par le Maroc du dossier du Sahara, des opportunités et des risques externes afin de pouvoir se forger une stratégie juridique appropriée,
- une analyse des argumentaires juridiques avancés par la communauté internationale et par les parties prenantes dans le cadre de la question du Sahara, afin de comprendre et/ou d'en démontrer systématiquement les fondements.

La première session de brainstorming a été réservée à la présentation et à la discussion de l'étude de l'IRES relative à l'évaluation de la diplomatie marocaine en ce qui concerne la défense de la question nationale.

La seconde session a été consacrée, entièrement, à l'approfondissement du volet juridique du conflit artificiel du Sahara dont la complexification est due à sa longévité et à la diversité des manœuvres hostiles à l'intégrité territoriale du Maroc.

Ce brainstorming a eu pour objet de traiter la question de l'eau dans ses diverses dimensions. Cette thématique s'inscrit dans la continuité des travaux menés par l'IRES, depuis 2007, dans le cadre de son programme d'études sur le changement climatique, visant à cerner la complexité de ce phénomène, à explorer les trajectoires d'adaptation possibles, à travers une approche holistique afin d'affronter les problèmes dans leur globalité et à faire des propositions de politiques publiques durables et politiquement, économiquement et socialement acceptables.

La question de l'eau au cœur des préoccupations

La ressource hydrique revêt un caractère très important pour le Maroc. Le pays est classé parmi les vingt premiers pays les plus menacés par le stress hydrique d'ici à 2040. Non seulement le Maroc est faiblement doté en apports hydriques à cause de son contexte naturel, mais cette ressource y subit des pressions, principalement anthropiques.

Le Maroc dispose, actuellement, d'environ 700 m³ par habitant et par an et risque d'atteindre le seuil de pénurie de 500 m³ à l'horizon 2030. Cette situation serait imputable à plusieurs facteurs dont, entre autres, la coordination insuffisante entre les différents acteurs du secteur de l'eau, la demande croissante en eau, dans un contexte marqué par la faible efficacité des réseaux d'irrigation, les pertes observées au niveau de la distribution de l'eau potable ainsi que la faible sensibilisation et motivation des utilisateurs à l'économie de l'eau.

Le Maroc est confronté à des problèmes de gestion durable des ressources hydriques à cause de la surexploitation qu'elles subissent, surtout les eaux souterraines qui devraient constituer une réserve stratégique, de la diminution continue des apports hydriques à cause des effets du changement climatique et à l'augmentation des besoins du Maroc, en rapport avec la croissance démographique et le développement économique du pays.

La problématique de l'eau occupe l'opinion internationale à plusieurs égards. L'objectif de développement durable "6" des Nations-unies vise à "améliorer la qualité de l'eau et accroître le recyclage et la réutilisation en toute sécurité". Lors de sa 71^{ème} session, l'Assemblée générale des Nations-unies a approuvé une résolution sur une nouvelle décennie internationale d'action qui vient comme réponse de/et pour la communauté de l'eau et au nom du développement durable, l'eau étant associée à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

Disponibilité et accès à l'eau

La problématique liée à l'accès à l'eau affecte, particulièrement, les secteurs de l'agriculture et du tourisme, principaux consommateurs de la ressource. La surexploitation de nombreuses nappes phréatiques, à cause de pompes excessives et de mises en valeur agricoles inappropriées, a entraîné une baisse continue des niveaux piézométriques, conduisant, dans certains cas, à des niveaux de dégradation irréversible.

Une agriculture durable est essentielle pour promouvoir de nouvelles pratiques, indispensables à une production agricole, économiquement viable et socialement équitable, en adéquation avec la préservation de l'environnement. Le Plan Maroc Vert, stratégie nationale du développement agricole (2008- 2020), a été développé avec une vision qui s'inscrit dans la perspective de développement inclusif et durable. Toutefois, il reste à démontrer, par une évaluation de ses impacts, dans quelle mesure sa mise en œuvre effective et sa performance sociale et territoriale sont en conformité avec les requis d'une gestion durable.

Les flux touristiques les plus importants se concentrent dans deux villes situées dans des bassins hydrographiques très déficitaires, à savoir Agadir et Marrakech. Cela appelle à l'adoption d'une politique d'incitation de nouvelles formes de tourisme alternatif, adaptées aux contextes régionaux du pays. Le développement de ce secteur suppose l'utilisation relativement massive des ressources, principalement l'énergie et l'eau, ce qui occasionnerait le rejet de polluants solides et liquides et de gaz à effet de serre si des mesures de précaution suffisantes n'étaient pas prises. La vision 2020 du tourisme, une stratégie nationale qui ambitionne la promotion d'un tourisme compétitif, diversifié, responsable et respectueux de l'environnement, est mise en œuvre depuis 2010.

L'accès à l'eau potable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural est quasi généralisé, même si au niveau rural, les coûts économiques de réalisation et d'exploitation des ouvrages et leur gestion sont assez coûteux. Il faut signaler que le succès qu'a connu le secteur de l'eau dans le monde rural est dû, principalement, à la politique de participation suivie par l'Etat dans l'implication de la population et des acteurs locaux dans la gestion de proximité de l'eau. Toutefois, la desserte en eau des usagers ruraux connaît, parfois, des perturbations, ce qui nécessite des efforts supplémentaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience du système et le rendre plus durable.

Une justice sociale et territoriale entre l'amont et l'aval des bassins versants pour le paiement de la facture d'eau est indispensable. Les habitants des montagnes contribuent à la production de l'eau, soit par l'installation et le maintien des ouvrages de lutte contre l'érosion, soit par l'aménagement de terres et leur protection, ce qui est important dans la production de l'eau et la rétention des sédiments.

Le problème de partage et de tarification équitable de la ressource entre l'amont et l'aval est dû, essentiellement, au manque d'intégration et d'inclusion sociale dans les projets de mobilisation ou de distribution mis en œuvre. De ce fait, il incombe aux différents acteurs d'engager une intervention urgente pour conserver ces ressources. En outre, la restauration des équilibres des nappes, à travers l'interdiction des prélèvements d'eau à la source, ne serait efficace sans l'application d'une mesure qui accompagne cette interdiction afin de compenser les agriculteurs pour les pertes accumulées.

Ceci encouragera les usagers de l'eau à s'impliquer davantage dans la dynamique de responsabilisation et de gestion concertée et les pollueurs à respecter la réglementation en vigueur en termes de normes de rejets.

Il est, par ailleurs, indispensable d'élaborer une cartographie et un inventaire national des différentes ressources hydriques du pays pour guider les mesures prises par les décideurs. En utilisant les nouvelles technologies et l'innovation, la recharge artificielle des nappes souterraines permettra d'atténuer la surexploitation de ces ressources. Les investissements dans le secteur de l'eau devraient être revus et redistribués, surtout ceux concernant les zones fragiles, comme les oasis, qui sont sujets à des politiques de développement agricole non adaptées au contexte local vulnérable.

Il est aussi nécessaire de mener une planification intégrée et durable des ressources en eau, en tenant compte, à la fois, des besoins des différentes régions et des différentes utilisations de l'eau. L'équité territoriale implique une planification des infrastructures hydrauliques de manière à ce que l'allocation des flux aux différentes régions contribue à réduire les inégalités économiques entre les régions et les zones.

Eau et conflits d'usage

La baisse des réserves hydriques et l'augmentation de la demande en eau engendrent une concurrence accrue entre les différents utilisateurs de cette ressource principalement dans les zones littorales dont le développement devrait impérativement se concevoir selon une approche intégrée et rationnelle des zones côtières.

Les politiques d'aménagement du territoire devraient, par conséquent, se fixer pour objectif la réduction de la fracture littoral/intérieur et l'harmonisation du régime juridique applicable à ces zones. Par ailleurs, l'inefficacité de la gestion de la demande et le chevauchement des compétences contribuent à l'aggravation des conflits d'usage. Cela appelle une coordination effective des politiques de l'eau, du développement touristique et de l'urbanisme ainsi que de la politique agricole.

Situation du Maroc en matière de gestion de l'offre des eaux conventionnelles et non conventionnelles

La satisfaction des besoins en eau des secteurs économiques dépendrait, dans l'avenir, de la capacité de mobiliser davantage de ressources en eau non conventionnelles et de restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines. D'où l'intérêt d'avoir recours à des méthodes et technologies avancées pour valoriser ces eaux, telles que le dessalement (en zone côtière à fort potentiel touristique, notamment), la déminéralisation et la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts ou l'irrigation agricole.

La stratégie nationale de l'eau met en relief la nécessité de la réutilisation des eaux usées au Maroc pour atténuer le déficit en ressources hydriques. Cependant, la réutilisation des eaux usées connaît un blocage parce qu'elle nécessite de fortes subventions et que les normes à appliquer sont contraignantes.

La mobilisation des eaux non conventionnelles se heurte, en outre, à des contraintes liées à l'efficacité économique, à l'application ferme des réglementations en matière de rejets, à la protection des écosystèmes humides et côtiers...

Gestion de la demande en eau au Maroc

Il est nécessaire de recourir à un nouveau mode de gestion des ressources hydriques, intégrant la notion de durabilité et de maîtrise de la demande. A cet effet, le Maroc a consenti d'énormes efforts en matière de gestion de la demande en eau, surtout l'utilisation de l'eau d'irrigation. L'irrigation localisée ou la micro-irrigation demeure la solution la plus indiquée pour une utilisation rationnelle de l'eau en agriculture, mais elle semble ne pas avoir permis de faire des économies d'eau significatives en raison au fait que les économies d'eau réalisées sont utilisées par les agriculteurs pour étendre les superficies irriguées.

Une évaluation globale de l'efficacité de l'irrigation permettrait d'en déterminer les impacts, notamment la salinisation "secondaire" des sols dans des régions où l'eau contient des taux anormaux de sel. Les techniques d'irrigation localisée, surtout sous les climats à forte demande évaporative, comme le climat aride qui domine au Maroc, entraîne l'accumulation du sel sur le sol et autour des plantes, rendant, ainsi, les sols inertes et improductifs à terme.

Pollution multiforme et dépollution

La pollution de l'eau, causée essentiellement par le déversement des eaux industrielles non épurées dans le milieu naturel constitue le premier facteur de dégradation de l'environnement. Elle touche environ 50% de la qualité des eaux de surface et souterraines du pays, impactant tout le cycle de l'eau, les produits alimentaires et, ainsi, la santé des citoyens.

Le Maroc a lancé le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées domestiques, visant à améliorer les conditions sanitaires dans les bassins hydrauliques concernés. Grâce à ce programme, le Maroc dispose, aujourd'hui, de plusieurs stations d'épuration, en particulier dans les grandes villes.

La pollution industrielle reste, toutefois, un grand problème pour le pays. Ce type de pollution touche, en particulier, le littoral où la majorité des activités industrielles sont implantées, surtout entre l'axe de Kénitra-El Jadida. Le Maroc a mis en place un Fonds de dépollution industrielle qui vise à encourager les entreprises industrielles et artisanales à réaliser des investissements dans la dépollution et dans l'économie de ressources et à introduire la dimension environnementale dans leurs activités.

Eau et changement climatique

La raréfaction des ressources en eau, induite par le changement climatique, risque d'affecter négativement deux secteurs importants pour l'économie nationale, l'agriculture et le tourisme. Compte tenu de la non-prise en compte du changement climatique dans l'évaluation des ressources hydriques mobilisables, l'objectif affiché par la stratégie nationale de l'eau de combler les déficits attendus en eau ne serait, probablement, pas réalisable. La réutilisation des eaux usées traitées représente un modèle d'adaptation au changement climatique, suivi actuellement par un grand nombre de pays qui ne disposent pas de ressources conventionnelles, comme la Jordanie et l'Arabie saoudite.

Gouvernance de l'eau au Maroc

Conscient des risques encourus, le Maroc a entrepris d'importantes réformes dont, notamment, l'élaboration de la stratégie de l'eau et le Plan National de l'Eau. Cependant, cette stratégie soulève le problème de la durabilité de la satisfaction des besoins en eau dans un contexte de changement climatique. Une démarche pragmatique et flexible devrait être privilégiée, permettant d'ajuster cette stratégie, au fur et à mesure que des connaissances plus précises sur l'évolution du climat sont disponibles.

L'un des problèmes majeurs auxquels est confronté le secteur de l'eau est la défaillance de coordination entre les différents acteurs du secteur et ce, malgré l'arsenal juridique et administratif prévu par les textes de la loi 10-95 sur l'eau et repris par la loi 36-15. Cette nouvelle loi renforce le cadre juridique relatif à la valorisation de l'eau de pluie et des eaux usées et la réglementation du dessalement de l'eau de mer. Elle contient, également, des dispositions pour la protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

L'absence d'une coordination entre les différentes politiques sectorielles et le manque de l'effectivité des lois impactent négativement la gouvernance dans le secteur de l'eau, d'où l'importance de créer un comité interministériel qui gère et coordonne les projets structurants, en relation avec la ressource hydrique. Ce comité devrait renforcer les mécanismes de gouvernance et fonctionner de manière permanente, en assurant une cohérence entre les différentes politiques sectorielles et non pas agir seulement en cas d'évènements météorologiques extrêmes : inondations et sécheresses.

Synthèse des débats

Les recommandations saillantes des débats de cette rencontre se résument comme suit :

- La gestion des ressources en eau devrait être abordée avec un esprit holistique et systémique. Il est donc primordial de suivre une stratégie de l'eau claire et réaliste, qui s'inscrit dans une logique de développement durable, en intervenant simultanément, de manière concertée et coordonnée, sur les dimensions environnementale, sociale et économique.
- Une attention particulière devrait être réservée aux aquifères qui devraient être considérés comme des réserves stratégiques. A cet effet, il faudrait protéger et sauvegarder les nappes d'eau souterraines pour les générations futures, élaborer un inventaire exhaustif des prélèvements souterrains, négocier avec les principaux secteurs usagers pour aboutir à un consensus sur les volumes à prélever et mettre en place un programme national de recharge des nappes phréatiques qui sont en état de surexploitation.
- La préservation des ressources hydriques suppose une optimisation des moyens d'irrigation et une mise à niveau de la productivité agricole, le développement d'un tourisme fondé sur une gestion rationnelle des ressources en eau, la généralisation de l'assainissement et le développement de comportements civiques quant à l'usage de l'eau.

- La question de l'eau devrait être au cœur des politiques publiques, en repensant la stratégie de l'eau, selon un horizon temporel lointain, et en la mettant en cohérence avec les stratégies sectorielles. Cela supposerait, également, de garantir l'approvisionnement à long terme du pays en eau, de favoriser l'appropriation collective des enjeux liés à l'eau et de renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau.
- Le développement durable n'est pas la responsabilité seulement du gouvernement, mais aussi de la société civile qui doit contribuer d'une façon dynamique à son propre avenir. En effet, la réussite de toute politique de gestion durable des ressources est tributaire de l'adhésion et de l'implication effective des parties prenantes publiques, privées et non gouvernementales. Cette approche participative ne peut être réussie qu'avec une communication adéquate qui doit faire partie de la stratégie de l'eau.
- Le renforcement de la gouvernance climatique par la promotion des synergies entre les acteurs impliqués dans ce domaine est nécessaire pour forger les bases d'une diplomatie climatique nationale et pour permettre au Maroc de mieux défendre ses intérêts stratégiques, lors d'une coopération bilatérale ou multilatérale.
- Sur le plan de la gouvernance de l'eau, il faudrait réactiver le conseil supérieur de l'eau et du climat et la commission interministérielle de l'eau, mettre en place un système de coordination et de concertation intersectoriel en vue d'assurer une meilleure convergence entre les secteurs concernés par l'eau, au niveau central et régional et assurer une communication et une diffusion efficace de l'information en vue d'une capitalisation du savoir, favorisant la mutualisation des efforts des acteurs concernés par les ressources hydriques.

Cette conférence, qui s'insère dans le cadre de la réflexion menée par l'IRES, depuis 2008, sur la compétitivité globale du Maroc et, depuis 2014, sur le capital immatériel, a eu pour thème "Quel modèle de développement au service de la création de valeur et de l'emploi ?".

Quatre thématiques furent abordées lors de cette rencontre, donnant lieu à des débats riches portant, notamment, sur le diagnostic de l'existant et le renforcement des acquis ainsi que la définition des priorités pour le Royaume.

Acquis et insuffisances du modèle de développement marocain

Le modèle de développement représente une vision de long terme de l'économie et de la société, déclinée en politiques publiques et en stratégies sectorielles. Son élaboration nécessite l'identification des forces principales qui agissent sur le développement du pays ainsi que des objectifs et des principes qui doivent encadrer les prises de décisions.

Pour le cas du Maroc, le modèle de développement actuel ne répond plus aux attentes des citoyens. En effet, malgré les nombreux atouts en termes de cohésion sociale, de capital immatériel qui représente 77% de sa richesse globale, de capital relationnel à fort potentiel et de patrimoine culturel de grande valeur, le modèle de développement marocain doit composer avec d'importantes contraintes socioéconomiques, telles que le chômage des jeunes diplômés, les insuffisances du système éducatif et de la protection sociale, la faible diversification des produits exportés, le déficit budgétaire...

Les réformes entreprises pour promouvoir une croissance forte et durable n'ont pas favorisé une transformation structurelle de l'économie, laquelle continue à revêtir un caractère dual avec la coexistence d'entreprises intégrées aux chaînes de valeur mondiales et d'activités informelles ou à faible valeur ajoutée.

Relation entre emploi et création de valeur

Le concept de "création de valeur" est polysémique. Globalement, il comporte deux composantes principales : "la valeur compétitive" et "la valeur inclusive". Les facteurs déterminants de la valeur sont les mutations que connaît le monde, telles que la mondialisation, la transformation numérique, les transformations sociétales et organisationnelles des entreprises et le changement climatique.

La croissance continue de la population devrait représenter une opportunité pour la création de la richesse au niveau international et ce, d'autant plus que ce dividende démographique est accompagné par une augmentation de la part des pays émergents dans le produit intérieur brut mondial.

En outre, la part du capital immatériel dans la valeur des différents produits fabriqués et vendus est, généralement, en hausse pour tous les types de produits. Le Maroc devrait, donc, mettre en œuvre une stratégie lui permettant de remonter dans les chaînes de valeur mondiales, en suivant un processus complexe, basé sur la production de produits plus sophistiqués, le renforcement des compétences de production et la montée en gamme dans la chaîne ou entre les secteurs par des mouvements intersectoriels.

Le Maroc et les chaînes de valeur globales

Les tendances mondiales

Après une période de croissance soutenue entre 1991 et 2011 (d'environ 4% par an), les chaînes de valeur globales ont connu un ralentissement notable depuis 2011, ne progressant plus que de 2% en moyenne. Le fractionnement international des processus de production et la résurgence du protectionnisme figurent parmi les facteurs expliquant ce ralentissement.

Le Maroc fait partie des pays dont le souci principal est de relever les défis du développement dans le cadre de la mondialisation et de la nouvelle vague de la transformation numérique. Pour ce faire, le pays table sur le renforcement de plusieurs secteurs porteurs dont, notamment :

- l'aéronautique, un secteur d'activité où l'innovation joue un rôle majeur. Cette industrie est composée, d'une part, de l'économie de la sous-traitance et d'entreprises délocalisées qui exigent des efforts en matière d'infrastructure d'accueil et d'attractivité et, d'autre part, du travail intellectuel et du transfert du savoir qui demandent des efforts quantitatifs et qualitatifs en formation des ressources humaines et en recherche & développement,
- l'industrie automobile qui est, aujourd'hui, au centre du plan d'accélération industriel 2014-2020 visant à faire de l'industrie un levier majeur de la croissance, permettant, ainsi, la création de 90.000 emplois dans le secteur automobile,
- le secteur du textile, activité générant 27% des emplois créés au niveau du secteur industriel et 7% de la valeur ajoutée industrielle. Cette industrie subit les mutations mondiales, caractérisées par la montée en puissance des donneurs d'ordre et par l'organisation de la complémentarité des activités en intégrant les potentialités offertes par le développement de l'approvisionnement international.

Entrepreneuriat et innovation au Maroc : vers un modèle de développement intelligent

Comment faire de l'entrepreneuriat social un levier de développement ?

L'entrepreneuriat social constitue aujourd'hui un mouvement durable et international et un formidable outil d'inclusion sociale. Il permet l'accès et la participation du plus grand nombre en luttant contre les exclusions économiques et en valorisant les droits individuels.

Le Maroc dispose d'importantes potentialités en termes d'entrepreneuriat social, d'où l'importance de la promotion de ce secteur en renforçant les écosystèmes locaux, en réduisant les obstacles à la création et au développement des entreprises sociales, en déterminant un cadre légal adéquat et en travaillant sur l'axe fiscal et juridique.

La digitalisation au Maroc

L'industrie X.0 est un concept qui repose sur la digitalisation de l'industrie, en connectant l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle permet de créer une offre plus personnalisée, confectionnée pour les besoins du client, en replaçant le client au cœur de l'activité et de l'organisation. Ainsi, avec l'industrie X.0, le monde passera d'une économie de l'offre vers une économie de la demande.

Les attentes des clients étant amenées à évoluer beaucoup plus vite qu'auparavant, les entreprises devraient être en mesure de détecter les signaux faibles et de traiter ces informations pour anticiper les changements dans les comportements des clients et de proposer une offre adaptée.

Cependant, l'offre technologique marocaine est, pour l'instant, insuffisante pour soutenir la vague de digitalisation de l'économie avec un tissu d'acteurs fragmenté et une scène entrepreneuriale qui a des difficultés à émerger.

La recherche & développement au Maroc

Le Maroc devrait investir dans la recherche & développement pour redresser la situation économique et développer des actions créatives d'emploi.

Le système national de l'innovation se heurte à des défis liés au départ massif des compétences humaines à la retraite, à l'existence d'une loi mal adaptée au recrutement de la diaspora, à l'absence d'un statut de l'enseignant-chercheur valorisant l'activité de recherche, à la fragmentation de la gouvernance de la recherche, à la faible part du produit intérieur brut dédié à la recherche scientifique, soit 0,8% et aux procédures de gestion financière complexes et non adaptées au financement national et international de la recherche.





Les questions africaines



La question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse

9 janvier 2018

Cette rencontre, organisée en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer, sur le thème "La question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse" s'insère dans le cadre des travaux de l'IRES sur les questions globales.

Réunissant des représentants des Nations-unies au Maroc, des acteurs institutionnels ainsi que des experts marocains et étrangers de la question migratoire, ce rendez-vous a été consacré à la compréhension des phénomènes migratoires au niveau africain et international. A cette occasion, plusieurs expériences ont été présentées, notamment, celles de pays européens, comme l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et africains : Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Maroc et Sénégal.

La migration : un phénomène mondial

Selon les projections de l'Organisation internationale de la migration, la tendance à la hausse du phénomène migratoire, d'environ 2,4 % par an, va se confirmer au cours des prochaines décennies. L'Organisation estime, ainsi, que le nombre de migrants atteindra 405 millions de personnes en 2050 contre 258 millions en 2017. Une migration qui n'est cependant pas uniformément répartie. En effet, d'après The Legatum Prosperity Index 2017, les 20 pays les plus prospères, concentrent 42,8% des migrants, soit 110 millions de personnes environ.

Les causes profondes de ce phénomène qui sont la conflictualité, la pauvreté, les épidémies, les famines ainsi que les discriminations demeurent des facteurs décisifs auxquels se sont ajoutés des paramètres nouveaux, issus de la mondialisation (connectivité, nouvelles technologies, professionnalisation des réseaux de passeurs...) ou inhérents aux Etats d'accueil (amélioration des conditions d'accueil qui donnent lieu à des solidarités de fait, urbanisation croissante qui offre de nouvelles perspectives économiques...).

Face à ce phénomène d'ampleur mondiale, une approche globale est indispensable, intégrant tous les aspects de la migration, coordonnée à tous les niveaux et prenant en compte les intérêts de tous. Cela peut se faire dans le cadre d'un partenariat international inclusif, impliquant les acteurs concernés : organisations internationales, gouvernements, société civile...

Il en est ainsi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, initiative récente de l'Assemblée Générale de l'ONU (2016), lancée dans le sillage de la "crise migratoire". Les objectifs visés sont la paix, le développement durable suivant l'Agenda 2030/ODD, la bonne gouvernance et les droits humains des migrants. La conférence internationale devant adopter le texte final des deux accords du Pacte se tiendra au Maroc, les 10 et 11 décembre 2018.

Pour lui garantir toutes les chances de succès, le Pacte doit être mis en application, de façon coordonnée, au niveau du système des Nations-unies. La coordination est actuellement opérée par le Groupe mondial sur les migrations, lequel devrait être réformé. Elle devrait, également, s'opérer aux niveaux interrégionaux (Union européenne-Afrique...), régionaux et nationaux.

La migration intra-africaine : enjeux et perspectives

Les données statistiques donnent un aperçu de l'importance des migrations intra-africaines. De fait, selon les chiffres du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, près de 54% des 36,2 millions d'Africains installés à l'étranger en 2017 vivaient en Afrique. Les destinations et les zones de résidence étaient par ordre d'importance les suivantes : Afrique de l'Est (35%) Afrique de l'Ouest (31%), Afrique centrale (15%), Afrique australe (13%) et Afrique du Nord (6%).

Des facteurs à la fois naturels et historiques expliquent l'importance des flux migratoires d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest. A ce titre, la sécheresse qui sévit dans ces deux espaces joue un rôle décisif, occasionnant d'importants déplacements de populations. En outre, la tradition du nomadisme, dominante dans une vaste partie de l'Afrique de l'ouest, participe également aux flux migratoires internes de cette région.

Par ailleurs, en raison du "gap" culturel, anachronique, mais qui maintient la fracture entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, le Maghreb demeure une aire de transit vers l'Europe, enregistrant une part minime dans l'accueil des migrants. Enfin, les conflits et les actes terroristes de ces dernières années ainsi que la "crise multidimensionnelle" de 2012 au Mali ont accru les mouvements migratoires. L'ampleur du phénomène ne peut qu'interpeller les autorités publiques, rendant nécessaire une coordination à la fois nationale, régionale et continentale indispensable.

La nouvelle politique marocaine d'immigration et d'asile

Décidée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à la suite du rapport de 2013 du Conseil national des droits de l'Homme sur les étrangers au Maroc, cette nouvelle politique, qui comprend une Stratégie nationale d'immigration et d'asile, constitue une première dans la région MENA. Comportant 11 programmes, 27 objectifs et 81 actions selon une approche globale, elle pourrait s'avérer un facteur positif dans la perspective de l'adhésion du Royaume à la CEDEAO et favoriser le vivre-ensemble entre la population marocaine et les migrants.

Une mise en place équilibrée de la nouvelle politique marocaine d'immigration et d'asile implique une connaissance exhaustive des présences étrangères et des phénomènes migratoires sur le territoire marocain. Elle nécessite, en outre, l'harmonisation des lois nationales et des pratiques judiciaires et administratives avec les instruments internationaux des droits de l'Homme ratifiés par le Maroc.

Les conditions d'une coordination régionale efficace

L'objectif est de rapprocher et d'harmoniser les politiques migratoires afin de les adapter aux mutations diverses. Il s'agit, également, d'en augmenter l'efficacité et, si possible, les uniformiser à long terme.

Le Sommet africain d'Ouagadougou de 2004 a délégué à la Commission de l'Union africaine l'appui de la mise en œuvre des politiques de l'Union africaine sur le travail, l'emploi, la protection sociale et la migration. Il a également érigé la migration des travailleurs et l'intégration économique régionale en cinquième domaine prioritaire de l'Union africaine.

Cependant, dans l'agenda de la Division du travail, de l'emploi et de la migration, chargée de la question, la migration ne se dessine qu'en filigrane et les stratégies et politiques en la matière demeurent du ressort des Etats, à titre principal.

A cet effet, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a proposé la création d'un observatoire africain des migrations et d'un poste d'envoyé spécial, chargé de la migration. Les deux organes seraient complémentaires. L'observatoire serait à même de fournir les données nécessaires à l'envoyé spécial aux fins d'instruire, objectivement, la prise de décision.

La perspective d'une stratégie continentale de réponse

La position commune sur la migration et le développement, adoptée par l'Union africaine en 2006 définit une nouvelle approche, dite globale et un cadre stratégique, tout en soulignant que toutes les parties doivent œuvrer conjointement à son succès. Se résumant à une énumération de mesures, cette position commune connaît des problèmes de mise en œuvre.

Il existe, également, des "visions" régionales dont, notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO qui ambitionne de "créer une région sans frontières, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources par la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement".

De même, une approche commune de gestion de la migration au sein de la CEDEAO a été adoptée en 2008 en vue de l'élaboration d'une politique migratoire commune, réglementant les mouvements entre la Communauté et les autres communautés régionales et interrégionales qu'il faut intégrer à cette coordination.

La migration africaine vers l'Europe : réalité et perspectives

La migration africaine vers l'Europe est l'objet d'un engouement médiatique que les statistiques ne justifient pas. En effet, en 2017, seuls 25,7% des migrants africains ont pris la direction de l'Europe. Entre 2008 et 2016, parmi les 30 nationalités les plus concernées, à peu près 18% des personnes appréhendées et trouvées en situation irrégulière étaient des citoyens de dix pays africains contre près de 64% d'asiatiques.

Les instances de l'Union européenne considèrent la migration circulaire comme la solution pérenne à la question migratoire, dans une optique qualifiée de "win-win-win", qui profiterait à la fois aux Etats d'accueil et d'origine ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Ce type de migration ferait de l'Union un pôle d'attractivité pour la recherche et l'innovation, lui permettrait de faire face tant aux défis internes, liés au ralentissement démographique, à la pénurie de qualifications et à la fuite des cerveaux qu'aux défis externes liés à la concurrence des grandes puissances, Etats Unis et Chine en tête.

Dans le cadre de leurs prérogatives propres, les Etats européens mettent d'ores et déjà en œuvre des politiques d'accueil et d'intégration qui poursuivent les mêmes ambitions que l'Union. Ces politiques sont ainsi conçues pour attirer main d'œuvre et étudiants, prenant compte des besoins particuliers des migrants et de leurs liens avec leur pays d'origine.

L'Afrique ne semble, pour l'instant, pas percevoir l'intérêt de la migration circulaire proposée par l'Union européenne. Il est indispensable que le continent mette à profit la politique de coopération qui le lie à l'Union européenne afin que la migration circulaire bénéficie équitablement à tous ses acteurs.

In fine, l'enjeu pour l'Afrique est que la politique migratoire favorise le processus d'autonomisation et d'intégration progressive du continent dont les intégrations sous régionales doivent être développées sur des bases pérennes.

Les défis et opportunités du développement rural en Afrique subsaharienne

2 mai 2018

Ce séminaire a été consacré à la discussion des conclusions préliminaires de l'étude intitulée "Défis et opportunités du développement rural en Afrique subsaharienne", en présence d'un panel comprenant des représentants d'organisations internationales, des acteurs publics et privés et des experts universitaires.

S'inscrivant dans la continuité des travaux de l'IRES sur l'Afrique, l'étude a permis de cerner les enjeux et les défis que devrait relever l'Afrique subsaharienne, de faire des propositions, à même de lutter contre la pauvreté et de favoriser la transformation rurale dans cette région afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Les défis auxquels fait face l'Afrique subsaharienne

Le développement des zones rurales en Afrique subsaharienne fait face à d'importants défis, à la fois humains, économiques, environnementaux et techniques. La pauvreté constitue le défi le plus important auquel doit faire face cette région. Près de 86% de la population rurale africaine se trouvent dans une situation de précarité extrême, ce qui se répercute sur leurs conditions de vie, notamment en matière de santé et d'éducation.

L'Afrique subsaharienne compte parmi les 19 pays les plus en retard sur le plan du développement humain. Plus de 93 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et l'accès à l'eau et à l'électricité y est particulièrement difficile, ne concernant qu'une personne sur trois. En outre, le taux élevé de chômage et la déficience du transport en milieu rural entravent lourdement la croissance de l'économie rurale.

L'insécurité alimentaire, quant à elle, constitue un défi majeur pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et, plus spécifiquement, dans les zones rurales. Au cours des deux dernières décennies, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de plus de 35%. Cette situation est aggravée par les aléas climatiques qui impactent fortement les activités agricoles.

La moitié des terres agricoles est située dans des zones arides ou semi-arides, souvent avec des sols de mauvaise qualité. L'agriculture, qui assure la survie de près de 70% des ruraux subsahariens, reste tributaire, à plus de 90%, des précipitations. De plus, elle souffre d'une sévère pénurie de main-d'œuvre et accuse une faible maîtrise de l'eau et des systèmes d'irrigation.

Les dégâts environnementaux viennent compléter ce tableau. Les économies subsahariennes reposent étroitement sur la production et l'exportation de produits agricoles non transformés, sur l'extraction de minéraux, de gaz et de pétrole brut et sur l'exploitation des ressources naturelles.

S'agissant des leviers de développement de l'Afrique subsaharienne, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du bien-être social constituent des éléments essentiels pour éradiquer la faim, assurer l'accès des populations rurales à une éducation de qualité et aux soins de santé et généraliser l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et aux transports. Il faut, également, stimuler la croissance non-agricole, à travers la promotion de la transformation rurale et mettre en place des actions transversales en matière de protection de l'environnement ainsi que des mesures intégrées et participatives.

Les axes de coopération entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne en matière de développement rural

De par son expérience, le Maroc peut fortement contribuer au développement rural de l'Afrique subsaharienne, à travers par exemple les stratégies sectorielles mises en place par le Maroc durant les dernières décennies qui pourraient servir de modèle à ses partenaires de l'Afrique subsaharienne, moyennant les ajustements nécessaires. Il s'agit, notamment, de l'Initiative nationale pour le développement humain, du Plan Maroc Vert, de la Stratégie nationale du secteur de l'eau ainsi que de la Stratégie de développement et de la compétitivité du secteur halieutique, dite "Halieutis". D'autres leviers peuvent être cités, comme :

- l'expérience marocaine en matière de développement des services socioéconomiques, en particulier l'accès à l'eau et à l'électricité,
- le processus de transformation de l'agriculture via la réforme des systèmes fonciers, la gouvernance du secteur agricole, le développement de l'irrigation à grande échelle, le développement de l'agriculture intensive et le développement des chaînes de valeurs,
- l'extension du cadre de partenariat entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne à d'autres secteurs tels que les mines, la pêche, l'habitat social, l'artisanat et le tourisme.

Les principales conclusions des débats

L'Afrique subsaharienne peine à trouver un modèle de développement et de gestion des ressources adéquat. L'examen de modèles de développement rural dans certains pays africains émergents ou asiatiques permettrait de faire des benchmarks.

L'exportation illicite des richesses naturelles de cette zone par les firmes multinationales révèle d'importantes lacunes de gouvernance. Une bonne gouvernance est primordiale pour garantir une préservation et une exploitation optimale des richesses naturelles.

Le développement rural en Afrique est une priorité qui figure parmi les programmes de développement de certaines organisations internationales et régionales, tels que les Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations-unies et la "Vision 2063" de l'Union africaine. Partant de ce constat :

- l'agriculture ayant une place centrale dans le développement rural, elle ne devrait pas être pour autant considérée comme l'unique moteur de développement durable,
- la formation professionnelle devrait figurer parmi les actions destinées à améliorer les capacités des ruraux. Allant de pair avec l'éducation, elle permettrait une opérationnalité rapide et une grande adaptabilité aux besoins propres à chaque région,
- l'élaboration de stratégies innovantes, à long terme, est nécessaire pour réduire les inégalités dans les espaces ruraux. Ces stratégies devraient privilégier les secteurs socio-économiques productifs.

La transition énergétique en Afrique, à l'aune de la politique africaine du Maroc

21 juin 2018

Dans le cadre des travaux de l'IRES sur l'Afrique, ce séminaire a été consacré à la discussion des conclusions préliminaires de l'étude intitulée "La transition énergétique, à l'aune de la nouvelle stratégie africaine du Maroc" dont l'objectif est d'explorer les options énergétiques qui s'offrent au Maroc, à l'aune de son retour à l'Union africaine et de sa future adhésion à la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Interdépendance des conjonctures énergétique et socio-économique

Le contexte énergétique africain est tributaire des enjeux socio-économiques du continent. En effet, les sociétés africaines se distinguent par une croissance démographique accélérée qui induit des effets sur le plan de l'éducation, de la santé, de la migration et de la sécurité alimentaire. A cela s'ajoute l'urbanisation rapide du continent qui pose, à son tour, des problèmes d'ordre socio-économique et environnemental.

L'économie africaine demeure marquée par sa dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières. Les cinq premiers produits exportés par l'Afrique sont issus de ressources naturelles non renouvelables.

Cette dépendance engendre des disparités importantes entre les différentes régions du continent et au sein même de ces régions. A titre d'exemple, le Nigeria, riche en hydrocarbures, génère près de 70% du PIB de l'Afrique de l'Ouest. Ces disparités se répercutent au niveau continental et, de ce fait, trois pays qui sont le Nigeria, l'Egypte et l'Afrique du Sud, produisent 50% du PIB total de l'Afrique.

Par ailleurs, les échanges commerciaux intra-africains demeurent particulièrement faibles, ne dépassant guère 13% de l'ensemble des échanges en 2016. Le marché intra-africain reste, ainsi, l'un des moins dynamiques du monde. À titre de comparaison, les échanges intracontinentaux représentent, en moyenne, 56 % en Amérique des échanges globaux, 61% en Asie et 69% en Europe.

Le potentiel énergétique de l'Afrique

L'Afrique possède d'importantes ressources énergétiques : 7% des réserves pétrolières mondiales, 8 % des réserves de gaz naturel et 6% des réserves de charbon. Malgré cela, la consommation énergétique par habitant en Afrique reste modeste, ne représentant que le tiers de la moyenne mondiale. Quant au taux moyen d'électrification, il n'excède pas 32% contre 60%, en moyenne, dans le monde.

Très peu diversifié, le mix énergétique africain est encore dominé par la biomasse traditionnelle. La production d'électricité en Afrique est ainsi dominée par les énergies fossiles, le gaz et le charbon, constituant les deux premières sources de combustibles.

Pour relever le défi énergétique, les efforts devraient être orientés vers la mise en partage des infrastructures de production de gaz et d'électricité au niveau régional. La mutualisation régionale permettrait des économies d'échelle au stade de la production et de l'acheminement, tout en réduisant la dépendance des Etats africains vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

De surcroît, la coopération régionale ouvrirait la voie à une transition vers les ressources renouvelables. A cet effet, des structures sont en cours de développement dans le cadre d'initiatives régionales. Cette coopération demeure, toutefois, confrontée à un manque d'harmonisation des politiques énergétiques ainsi qu'à l'absence d'infrastructures et de capacités techniques.

L'intégration du Maroc à la CEDEAO, une opportunité pour accélérer sa transition énergétique

En matière d'énergie, plusieurs grands projets ont été parachevés par le Maroc sous le règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. D'importantes infrastructures ont, ainsi, vu le jour, accélérant l'électrification rurale et la transition vers les énergies renouvelables.

A ce titre, l'adhésion du Maroc à la CEDEAO serait bénéfique aux deux parties. Elle permettrait de créer les conditions favorables pour instituer un marché énergétique régional et développer la coopération, à long terme, dans le secteur de l'énergie, la libre circulation de l'énergie et l'intensification des échanges frontaliers.

L'intégration à la CEDEAO nécessite pour le Maroc de faire des efforts consistant en :

- le développement de projets à caractère régional,
- l'alignement du Maroc sur les règles de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO,
- la formulation de nouvelles stratégies, visant l'accroissement des échanges transfrontaliers,

A l'heure actuelle, le paysage énergétique africain est très hétérogène en termes de dotations en ressources et de modes de consommation. L'adhésion du Maroc à la CEDEAO constituerait une opportunité pour cette région qui pourrait, dès lors, établir une plateforme de coopération énergétique, bénéfique à l'ensemble des pays concernés.

Les principales conclusions des débats

Les principaux points discutés lors des débats se résument ainsi :

- Le Maroc a développé une expertise dans le domaine de l'efficacité énergétique qu'il pourrait partager afin d'améliorer le bien-être des populations africaines grâce à une gestion efficace des ressources.
- L'innovation est la clé de voûte de la transition énergétique, offrant la perspective d'une meilleure efficacité énergétique ainsi qu'une réduction du gaspillage et de la pollution.
- Le projet du Gazoduc Nigéria-Maroc comporte de nombreux avantages. Il aura un véritable impact sur la stratégie énergétique du Maroc et sur le développement économique et industriel des pays de la CEDEAO. La faisabilité de cet important projet devrait être accompagnée par l'identification des risques majeurs qui y sont associés, et par la programmation des actions appropriées pour les réduire. Parmi ces risques figurent la situation politique instable dans certains pays, les problèmes de sécurité des installations dans certaines zones de l'Afrique de l'Ouest et la non-régularité de fourniture du gaz par les pays producteurs.
- Une attention particulière doit être accordée à la question centrale du financement dans la CEDEAO des projets de développement des énergies renouvelables.

Ce séminaire a été consacré à la discussion des conclusions préliminaires de l'étude relative à la migration africaine, en présence d'un panel composé de représentants d'organismes internationaux, d'acteurs publics et privés et d'experts universitaires.

Les débats ont permis de mettre en relief la nécessité de recourir à une approche globale, équilibrée à l'échelle régionale et continentale, s'appuyant davantage sur l'échange, la solidarité et la concertation entre l'ensemble des pays africains et la communauté internationale et ce, afin d'apporter des réponses innovantes à la question migratoire.

L'intérêt porté à cette thématique n'est pas récent, l'IRES ayant réalisé, en 2012, une étude dédiée à la stratégie nationale de la mobilité à l'horizon 2032 qui visait à doter le Maroc d'une vision globale et intégrée en la matière, à même de fédérer l'ensemble des acteurs nationaux, œuvrant dans ce domaine.

Plus récemment, en janvier 2018, l'IRES a organisé, en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer une rencontre internationale relative à "la question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse" dont l'objectif était de contribuer à la réflexion stratégique sur la question migratoire à l'échelle du continent.

La migration intra-africaine est difficile à appréhender ; elle représente 50% du total de la migration africaine selon l'Organisation internationale pour les migrations et 60% selon la Banque mondiale. Elle se classe à la quatrième position après les migrations intra-asiatique, intra-européenne et nord-américaine. De plus, cette migration est marginale par rapport à la population du continent, ne concernant que 1,8% des africains en 2017. Elle engendre, toutefois, un nombre considérable de réfugiés.

Le phénomène migratoire se nourrit de facteurs de répulsion et d'attraction profonds et persistants :

- Des facteurs de répulsion persistants. Le sous-développement économique et social, matérialisé par l'illettrisme, le chômage, la pauvreté, l'insalubrité et les taux faibles d'investissements dans des secteurs économiques ainsi qu'une gouvernance politique inappropriée, sont les causes de conflits internes et inter-étatiques.

- A l'inverse, "L'eldorado européen" représente un espace d'attraction des migrants africains grâce à ses systèmes de sécurité sociale développés ou l'existence de liens familiaux avec des compatriotes qui y résident.

La relation entre migration et développement est parfois ambiguë. Les transferts de fonds vers les pays d'origine que la migration génère ne contribuent pas toujours, de manière optimale, au développement des pays africains. Si ces transferts participent à la réduction de la pauvreté, ils ne bénéficient pas aux activités génératrices d'emplois et de richesse.

Face à la crise migratoire en Europe et à la résurgence des mouvements populistes, certains pays européens ont opté pour une démarche sécuritaire dans le traitement de la question migratoire, laquelle est parfois appréhendée sous le prisme de la sécurité par l'opinion publique des pays d'accueil qui se sent menacée par la présence des étrangers.

Par ailleurs, la situation du continent africain est préoccupante puisque les victimes africaines de la traite des êtres humains dans le monde sont signalées dans 69 pays entre 2012 et 2014 dont, notamment, les pays africains, ceux du Moyen-Orient, de l'Europe de l'ouest et de l'Europe du sud. Les migrants vulnérables sont victimes des réseaux criminels et sont exploités matériellement par des passeurs ou font l'objet d'autres exploitations sexuelles, esclavagisme...

L'Agenda 2063 de l'Union africaine table sur des échéances trop lointaines, en déphasage avec le rythme des mutations du monde actuel et la progression du phénomène migratoire. Il en est de même pour les stratégies des Communautés économiques régionales dont les programmes n'ont pas obtenu les résultats escomptés.

En dépit de ces insuffisances, il y a lieu de signaler l'existence de deux programmes prometteurs :

- Le Cadre de la politique migratoire pour l'Afrique révisé et son plan d'action pour la période (2018-2030) pourrait guider au mieux les Etats membres dans la gestion de cette problématique.
- Le Protocole de 2018 relatif à la libre-circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

Impact migratoire, défis globaux et spécifiques dans la perspective de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO

La mobilité serait l'un des principaux défis à relever dans la perspective de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. En intégrant cette communauté, le Royaume devrait accepter le principe de libre-circulation des personnes ressortissantes des pays membres, de même qu'il devrait adopter le passeport et la carte d'identité de ce groupement.

La libre-circulation donnerait lieu, certainement, à des flux importants de migrants sous les effets conjugués des facteurs de répulsion et d'attraction, précédemment mentionnés. Le Maroc attirerait, en effet, à la fois les migrants désireux de s'y installer et ceux en transit vers l'Europe.

L'évolution démographique est, également, un facteur déterminant puisque la croissance de la population des Etats membres de la CEDEAO fait que davantage de personnes ont tendance à se déplacer, créant ainsi des flux migratoires de plus en plus conséquents.

Synthèse des débats

Les principaux points soulevés lors des débats sont les suivants :

- Le Pacte mondial sur la migration constitue incontestablement un document de référence pour renforcer la gouvernance et la gestion internationale des flux migratoires. Néanmoins, ce pacte n'est pas contraignant sur le plan juridique. Le vrai défi qui attend les Etats signataires est la mise en œuvre des engagements pris.
- La migration circulaire mérite d'être favorisée. Elle concerne les mobilités transnationales de travail, les déplacements des migrants entre le nord et le sud ou le sud et le nord, selon les besoins des économies et du marché du travail.
- Il est impératif de développer les mécanismes d'élaboration des données statistiques, des systèmes de data pour cerner les tendances migratoires qui sont en perpétuelle mutation.
- La migration, si elle est bien gérée, pourrait être un réel facteur de développement, à la fois pour les pays d'accueil et pour ceux d'origine.

Le détroit de Gibraltar : enjeux, défis et approches des acteurs

16 octobre 2018

Cette rencontre, organisée par l'IRES sous le thème "Le détroit de Gibraltar : enjeux, défis et approches des acteurs" a permis de mettre l'accent sur les défis d'ordre géopolitique, sécuritaire, économique, social, culturel et environnemental qui concernent le détroit de Gibraltar, en tant qu'espace géostratégique.

Des experts nationaux et ceux étrangers, venus du Royaume-Uni, d'Espagne, de France et des Etats-Unis ont pris part à ce séminaire lors duquel ont été mis en relief l'avenir prometteur du détroit de Gibraltar, le parti que pourraient en tirer les Etats riverains ainsi que la nécessité d'une coopération élargie pour pacifier, protéger et préserver cet espace.

Gibraltar au centre du nouvel ordre géopolitique mondial

La Méditerranée comme enjeu

La Méditerranée est l'un des théâtres de la compétition mondialisée où se mesurent les puissances traditionnelles et les puissances émergentes. Le regain d'intérêt pour le détroit de Gibraltar est le fruit d'évolutions politiques sans lien direct avec cet espace.

Il en est ainsi du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne dont l'une des conséquences est la relocalisation du quartier général stratégique de la défense européenne à Rota, au sud de l'Espagne. Pour sa part, le Royaume-Uni renforce considérablement ses infrastructures militaires à Gibraltar, actuellement.

A la faveur de la guerre en Syrie, la Russie a déployé une flotte d'une quinzaine de navires en face des côtes syriennes. La Chine, quant à elle, cherchant à accompagner le déploiement des Nouvelles routes de la soie, est désormais présente? de manière récurrente dans l'espace méditerranéen.

Les enjeux du détroit de Gibraltar

La migration illégale est une source de préoccupation commune à tous les acteurs du détroit de Gibraltar. De fait, la route migratoire de la Méditerranée occidentale connaît une augmentation constante du trafic depuis 2017. Le Maroc et l'Espagne sont particulièrement touchés par ce phénomène, l'Espagne étant devenue la première plateforme de migration illégale vers l'Union européenne.

Pour l'Union européenne, le détroit de Gibraltar est une voie essentielle d'approvisionnement. Par ce passage sont acheminés 50% du ravitaillement en pétrole, 40% du gaz et 60% des exportations européennes. L'enjeu pour l'Union européenne est, en priorité, un enjeu de sûreté.

Les Etats-Unis perçoivent le détroit de Gibraltar comme le pivot d'un axe de transit est-ouest, permettant d'acheminer les forces aéronavales, les matières premières et les ressources énergétiques. Washington porte, ainsi, à cet espace un intérêt que même les incertitudes actuelles ne sauraient remettre en question.

Le potentiel économique du détroit de Gibraltar

Près de 100.000 navires empruntent, chaque année, le détroit de Gibraltar, acheminant 20% du commerce mondial. Près de 10% de ces navires en transit font escale dans l'un des six ports du détroit : Tanger Med et Tanger Ville pour le Maroc, Ceuta, Algeiras et Tarifa pour l'Espagne, Gibraltar pour le Royaume-Uni.

Entre ces six ports, la concurrence est rude car l'enjeu est important. Le détroit de Gibraltar se situe entre la zone économique européenne et la future zone de libre-échange africaine, la plus grande au monde. Cette localisation privilégiée offre aux Etats riverains d'importantes perspectives en termes de création d'emplois, de diversification de l'économie et d'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales.

A travers ses stratégies de diversification économique et ses investissements portuaires, le Maroc fait preuve d'un dynamisme inégalé dans la région, décidé à tirer le meilleur profit des opportunités qu'offre le détroit de Gibraltar, le port de Tanger Med en étant la parfaite illustration.

Mis en service en 2007, ce port est, aujourd'hui, un hub industriel et logistique d'envergure internationale. Plus de 750 entreprises s'y sont installées, générant un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros pour un investissement de 3.3 milliards d'euros. Tanger Med a hissé le Maroc de la 83^{ème} à la 17^{ème} position en termes de connectivité.

Fort de cette réussite, le Maroc ambitionne, désormais, de renforcer sa présence sur le détroit, en s'assurant un juste positionnement dans cet espace, tenant compte des spécialisations des autres ports et des spécificités de son commerce extérieur.

Le détroit de Gibraltar : un patrimoine en partage

Un milieu naturel à préserver

Le détroit de Gibraltar est le seul lieu de communication entre la Méditerranée et l'océan global, le seul lieu d'échange des masses d'eau entre la mer méditerranéenne et l'océan atlantique. En cela, le détroit contribue à l'équilibre du climat global et joue un rôle important pour la biodiversité, du fait du nombre important d'espèces nouvelles qui traversent le détroit pour aller en Méditerranée.

Cependant, les menaces qui pèsent sur l'environnement sont nombreuses et trouvent leur origine, dans bien des cas, dans les activités portuaires, industrielles, commerciales et militaires qui se déroulent dans cet espace fragile. Il est, donc, urgent de renforcer la sensibilisation à la fragilité de cet environnement, de développer la recherche en sciences de la mer, de capitaliser le savoir-faire et les moyens nationaux et de les faire fructifier par des accords de coopération internationale.

Du fait de leur position, le Maroc et l'Espagne sont directement menacés par les risques de collision entre navires transportant des marchandises dangereuses. Pour cela, le Maroc a mis en place une veille permanente, via le VTS de Tanger et a ratifié toutes les conventions internationales pertinentes, SOLAS, POLMAR... En outre, le Royaume a adopté une approche solidaire de la sécurité maritime, de la prévention et de la gestion des pollutions. Ses engagements internationaux s'accompagnent d'engagements régionaux, visant le renforcement des capacités, la coordination des efforts et l'harmonisation des standards, en termes de sécurité maritime et de préservation de l'environnement.

La culture comme moteur de la coopération

Le détroit de Gibraltar est à la fois le pont et la barrière entre deux civilisations, entre des cultures distinctes, mais complémentaires. Il est, de ce fait, indispensable, en ces temps troublés, de se souvenir que les intérêts concrets ne se perçoivent qu'à travers le prisme de la culture. Un avenir serein ne peut être envisagé que si la priorité est accordée au rapprochement des cultures et à la valorisation du patrimoine commun.

Une réflexion devrait impérativement être menée, de part et d'autre du détroit, sur le sens et les modalités de la coopération entre l'Europe et l'Afrique. Ce travail de prospection ne devrait pas se limiter aux seuls aspects politiques, sécuritaires et économiques. Il devrait accorder une place prépondérante à la culture, encourager la recherche de l'unité dans la diversité et substituer le dialogue des cultures au choc des civilisations.

Side-event sur la migration africaine

8 décembre 2018

A la veille de la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial sur les migrations, l'IRES, en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a organisé, le samedi 8 décembre 2018, un side-event sur le thème "Migration africaine : quelles stratégies mettre en œuvre pour sa gestion ?".

Ce side-event, qui a réuni un panel de haut niveau et qui a vu la participation de décideurs, d'acteurs institutionnels, de représentants d'organisations internationales et d'experts africains et étrangers, a eu pour objet d'approfondir la réflexion sur la migration africaine, en s'interrogeant sur les stratégies à mettre en place par les pays africains, sur les modes de gestion des flux migratoires, en prenant en considération leurs impacts sur le développement, sur les mécanismes à implémenter dans le cadre du Pacte mondial sur les migrations en vue d'optimiser les retombées sur l'Afrique, sur les politiques migratoires devant être adoptées dans le cadre d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne et sur les actions à entreprendre dans le but de faire participer la diaspora africaine au développement autonome du continent.

La migration n'est pas un fait nouveau. Il s'agit d'un phénomène mondial qui a toujours jalonné l'histoire de l'humanité. Elle constitue une question transversale et un enjeu global du 21^{ème} siècle. Elle est au centre des relations internationales et des perspectives de construction d'un nouvel ordre migratoire qui tient compte des configurations du système international actuel. En 2017, les migrants internationaux représentaient près de 258 millions de personnes, soit 3,4% de la population mondiale.

La migration africaine est, aujourd'hui, au cœur de l'actualité médiatique et du débat politique, présentant la mobilité comme étant, essentiellement, un mouvement de population du Sud vers le Nord, alors que le continent africain connaît un fort taux de mobilité interne.

Aujourd'hui, les Africains représentent 13,4 % des migrants internationaux, et la plupart d'entre eux se déplacent vers un autre pays africain. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, en 2018, sur les 32 millions de migrants africains dans le monde, la moitié d'entre eux se sont installés à l'intérieur du continent africain.

Contrairement aux idées reçues, la migration africaine est d'intensité relativement faible comparativement à celle de l'Europe puisqu' en 2017, elle ne concernait que 3% de la population africaine contre 12,4% pour l'Europe. Cela confirme le fait que le développement économique favorise la migration dans une forte proportion.

La gouvernance : une condition nécessaire pour la gestion de la migration africaine

La migration étant un phénomène complexe, sa bonne gouvernance est nécessaire. Celle-ci ne peut plus relever uniquement des négociations bilatérales entre pays d'accueil et d'origine pour concerner ceux en transit. La gouvernance de la migration requiert des initiatives intégrées à l'échelle d'ensembles géopolitiques plus larges.

La réflexion actuelle des acteurs étatiques et non étatiques qui travaillent sur la question migratoire en Afrique est fortement influencée par les interférences de la géopolitique sous régionale, régionale et internationale. Une meilleure gouvernance des migrations ne doit pas être dissociée des besoins de développement et des problèmes de sécurité intérieure et extérieure.

Dès lors, il faudrait apporter des réponses holistiques et inclusives, mettant en exergue les fondamentaux nécessaires à la compréhension de la migration et qui prennent en compte les tendances lourdes caractérisant le fait migratoire en Afrique ainsi que les germes de changement sur lesquels les autorités politiques ainsi que les acteurs de la société civile pourraient se baser pour une gestion adéquate des problématiques posées par la migration.

La formulation de stratégies nationales cohérentes, intégrant la migration dans l'ensemble des politiques publiques nationales et le recours à une coopération internationale et régionale et à un partenariat égalitaire sont des conditions nécessaires pour la gestion de la migration en Afrique.

Il serait judicieux de lancer un processus de consultation régionale qui rassemble les décideurs et la société civile autour des causes profondes de la migration et de mettre en place des observatoires et des académies africains des migrations. Ces académies contribueraient, entre autres, à la création d'expertises africaines en migration, à l'échange d'informations et à la mise en synergie des actions conduites par les Etats pour relever les défis actuels et futurs, inhérents à la gestion des migrations.

Lors du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI – en sa qualité de "Leader de l'Union africaine sur la question de la migration" – a soumis à l'attention des Chefs d'Etat l'Agenda africain pour la migration, document conçu selon une approche inclusive. Il a proposé la création d'un poste d'envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la migration pour coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine et la mise en place d'un Observatoire africain de la migration.

Le travail de cet observatoire sera basé sur le triptyque "comprendre, anticiper et agir". Il aura pour mission de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Cette proposition du Maroc a été acceptée et le pays va abriter l'observatoire sur la migration africaine.

Faire de la migration africaine l'un des moteurs du développement

Dans un contexte de mondialisation, de fort accroissement démographique, de disparités en termes de revenus et d'opportunités, de conflits et de changement climatique, les mouvements migratoires en Afrique pourraient s'intensifier. Il est, ainsi, impératif de recourir à une approche multidimensionnelle, de mettre en place des politiques publiques holistiques et d'élaborer un cadre politique cohérent et ce, pour faire en sorte que la migration puisse être un des vecteurs de développement du continent. Afin que la conception de ce cadre soit fondée sur des éléments concrets, il serait opportun :

- de concevoir des politiques migratoires qui intègrent la dimension "développement",
- d'améliorer les mécanismes de coordination entre les autorités nationales, régionales et locales et entre les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques,
- de renforcer et de promouvoir la coopération régionale et internationale.

Le Pacte mondial pour les migrations et sa déclinaison en Afrique

Le Pacte mondial pour les migrations représente une opportunité historique pour mieux gérer la migration africaine et favoriser sa contribution au développement du continent. Ce Pacte nécessite la mise en place, au niveau des Etats africains, de mécanismes pour son application. En outre, sa mise en œuvre requiert un suivi régulier. A cet effet, il serait opportun d'utiliser des plateformes existantes pour le dialogue sur les migrations en Afrique, à l'instar du Forum panafricain sur la Migration (PAFOM) qui est dirigé par l'Union africaine et de recourir aux différents processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR).

Les priorités de l'Afrique concernant la mise en œuvre effective de ce Pacte pourraient se présenter comme suit :

- Un engagement pour faire face aux causes structurelles de la migration irrégulière et forcée telles que les conflits, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, la pauvreté, les inégalités territoriales...

- Une approche davantage centrée sur les jeunes, notamment ceux originaires de l'Afrique subsaharienne, dont les perspectives d'avenir sont tournées vers l'extérieur du continent.
- La mise en place du régime de la liberté de circulation.
- La régulation et l'encadrement des voies de migration régulière, à travers la mise en place de programmes de migration conçus pour stimuler le développement du continent africain à long terme.
- La protection des droits des migrants.

Coopération entre l'Union africaine et l'union européenne sur la migration

Outre la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'Union africaine et l'Union européenne en matière de gestion de la migration, il faudrait :

- amener l'Union africaine à adopter et à défendre une position commune face à la politique européenne de "containment",
- faire en sorte que le contrôle de la migration par l'Europe ne porte pas préjudice aux droits fondamentaux des migrants africains,
- créer des opportunités locales par l'investissement et lancer des stratégies de long terme, favorisant la création d'emplois dans les pays d'origine de la migration,
- changer, moyennant des campagnes de communication, la perception des immigrants africains par les Européens.

Sur un autre registre, il faudrait renforcer la capacité des Africains résidant en Europe à affronter la rude concurrence de ceux venant des pays de l'Est ou d'autres continents. Il serait opportun, également, de les préparer aux exigences en termes de qualifications élevées du marché futur de l'emploi, dans un contexte marqué par le développement des secteurs de haute technologie.

Faire participer la diaspora africaine au développement des pays d'origine

Afin de mieux mobiliser la diaspora africaine au développement des pays d'origine, une stratégie nationale devrait être mise en place par chaque pays africain, tout en tenant compte des spécificités de sa communauté résidant à l'étranger. Celle-ci devrait être déclinée sous la forme d'une "feuille de route" claire. Les étapes à suivre pour l'élaboration d'une telle stratégie pourraient se présenter comme suit :

- La première et la plus importante étape est l'existence d'une volonté politique au plus haut niveau de l'Etat, en faveur de l'engagement de la diaspora au développement du pays d'origine. Il s'agit d'un leadership engagé qui considère la diaspora comme une force de changement positif.
- La deuxième étape devrait s'atteler à la création d'un environnement favorable à la diaspora en mettant en place des institutions nationales solides, à la fois publiques et privées.
- La troisième étape serait d'élaborer une politique nationale de la diaspora, traduite en actions stratégiques opérationnelles. Les membres de la diaspora devraient être impliqués dans le processus de conception de cette politique, en tant que partie prenante.
- La quatrième étape concerne la mise en place d'un mécanisme de consultation de la diaspora afin de renforcer leur confiance institutionnelle.
- La cinquième étape serait réservée à la conception d'une stratégie de mobilisation efficace de la diaspora pour contribuer au développement du pays d'origine.
- La sixième étape consiste à élaborer des programmes spécifiques en vue d'engager la diaspora au développement et à la promotion de certains secteurs clés : agro-alimentaire, santé, automobile, aéronautique, énergies renouvelables, ...

Les étapes énumérées, ci-dessus, sont celles adoptées par les pays qui ont réussi à faire participer pleinement la diaspora à leur développement. Ces pays ont investi suffisamment pour la création préalable d'un environnement propice. La mise en œuvre de ces étapes nécessite, à la fois, un engagement politique et une vision à long terme.





Les relations extérieures du Maroc



Les relations du Maroc avec le Brésil

17 janvier 2018

Cette conférence, faisant partie du cycle-débat des Ambassadeurs, a eu pour thème "Quelles perspectives de renforcement des relations entre le Maroc et le Brésil ? ". Elle a été consacrée à la présentation de l'état des lieux de la coopération entre les deux pays et aux leviers de renforcement de cette coopération.

Après son indépendance, le Maroc a établi avec le Brésil des liens diplomatiques en 1962, année où le premier ambassadeur brésilien a été accrédité à Rabat. Il y a lieu de souligner que l'établissement des relations diplomatiques n'est que le renouvellement d'une amitié ancienne, remontant au XIX^{ème} siècle et au règne du Sultan Moulay Slimane. Le Maroc a été, ainsi, le premier pays à reconnaître l'indépendance du Brésil et les Marocains de confession juive, les premiers citoyens de l'Orient à tisser des liens avec ce pays.

Sur le plan économique, l'agriculture occupe une place de choix dans les économies respectives du Maroc et du Brésil. Plus grand producteur de canne à sucre au monde, le Brésil est particulièrement riche en ressources hydriques, mais souffre d'un déficit en fertilisants, dont le Maroc est producteur. Se dessine, ainsi, une complémentarité naturelle que les deux Etats peuvent valoriser.

Les échanges commerciaux du Maroc avec le Brésil ont enregistré une forte amélioration, passant de 244 millions de dollars en 2000 à 1,483 milliard de dollars en 2017. Ils ne représentent, cependant, que 2% de l'ensemble des échanges commerciaux du Maroc et demeurent restreints à certains produits, notamment, le phosphate et ses dérivés ainsi que le sucre. Le Brésil est le troisième client du Maroc et son seizième fournisseur. Le Maroc n'est que le 57^{ème} partenaire commercial du Brésil.

L'aboutissement des négociations, entamées le 11 novembre 2017 pour un accord de libre-échange entre le Maroc et le Mercosur devrait insuffler un nouvel élan aux relations économiques et commerciales bilatérales.

Dans le cadre du développement de ces relations sur le plan économique et commercial, il serait souhaitable :

- de favoriser la coopération au niveau des métiers mondiaux du Maroc, notamment, le secteur automobile et l'industrie agro-alimentaire,

- de conclure un accord de non double imposition pour favoriser les investissements de part et d'autre.
- de renforcer la connectivité entre le Maroc et le Brésil d'une part et entre l'Afrique et l'Amérique du Sud d'autre part à travers le développement du transport aérien. Il est, en effet, possible de tirer bénéfice des potentialités des aéroports de Casablanca, hub vers l'Afrique et de Sao Paulo, hub vers l'Amérique du Sud.

Sur le plan politique, il faudrait renforcer le dialogue entre le Maroc et le Brésil afin de mieux faire face aux nouvelles tendances de protectionisme au niveau international. De même, il serait opportun d'instituer une communauté des pays riverains de l'Atlantique Sud dont le Maroc et le Brésil assumerait le leadership grâce aux atouts dont ils disposent.

La coopération sécuritaire devrait être renforcée puisque les deux pays font face à de nombreux défis communs dont le plus important est, sans nul doute, celui du crime transnational. Elle devrait s'étendre à la lutte contre le trafic de stupéfiants et à la sécurité maritime.

Il s'agit, aussi, de promouvoir la coopération culturelle afin de renforcer la connaissance réciproque. En effet, plus de la moitié de la population brésilienne se déclare d'origine africaine. Cette africanité du Brésil est un atout majeur, porteur de perspectives intéressantes pour la coopération Maroc-Brazil-Afrique qui devrait être élargie aux domaines de l'architecture, de l'artisanat et du cinéma.

Par ailleurs, il faudrait valoriser l'important potentiel que recèle la coopération universitaire. Les universités brésiliennes se sont engagées dans un processus d'internationalisation, avec des cursus anglophones qui viennent s'ajouter aux cursus lusophones classiques. Dans ce cadre, des postes seront ouverts aux étudiants marocains désireux d'y poursuivre leur formation.

Le partenariat stratégique entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe

23 février 2018

Cette rencontre a été consacrée à la présentation des conclusions préliminaires de l'étude intitulée "Le partenariat stratégique entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe : enjeux et orientations de politique étrangère".

L'intérêt porté par l'IRES à cette thématique n'est pas récent. Une précédente étude sur les relations entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe avait, en effet, été réalisée en 2011, dans le sillage de l'invitation d'adhésion adressée par ce Conseil au Maroc.

L'étude vise à saisir en profondeur les développements récents de la situation géopolitique et économique dans la région du Golfe et à en cerner les impacts sur le Maroc. In fine, l'objectif de l'étude est d'explorer les possibilités permettant d'optimiser le partenariat existant, tout en tenant compte des mutations en cours dans cet espace.

Etat des lieux des relations du Maroc avec les pays du Conseil de coopération du Golfe

Les relations entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe ont connu une forte impulsion en novembre 2012, avec la conclusion d'un accord de partenariat stratégique. Ce partenariat est une reconnaissance par ces pays du leadership régional du Maroc, de son potentiel et de la dynamique des réformes menées sous le règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

Sur le plan économique, les relations entre le Maroc et les pays du Conseil de coopération du Golfe ont connu un développement significatif au cours de la période 2010-2016. Les investissements en provenance des pays du Conseil de Coopération du Golfe ont, ainsi, représenté, en 2016, 27% du flux net des investissements directs étrangers au Maroc. En outre, les recettes touristiques ont fortement crû, passant de 2,8 milliards de dirhams à 5,3 milliards de dirhams sur la même période. En outre, les recettes touristiques ont fortement crû, passant de 2,8 milliards de dirhams à 5,3 milliards de dirhams sur la même période.

Cependant, les échanges commerciaux entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe ont reculé, passant de 22,4 milliards de dirhams en 2010 à 18 milliards de dirhams en 2016. Cette baisse s'explique, principalement, par la chute des prix des produits pétroliers. La part de ces échanges dans le commerce national total ne dépasse guère 3%. Par conséquent, loin de refléter la richesse des relations politiques qui lient les deux parties, les relations économiques et commerciales entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe demeurent en deçà de leur potentiel, confinées à un nombre limité de produits, particulièrement le pétrole, en provenance d'Arabie Saoudite et des Emirats arabes-unis.

Crise du Qatar

Les tensions diplomatiques entre le Qatar et ses voisins, particulièrement l'Arabie saoudite et les Emirats arabes-unis remontent loin dans l'histoire. Ces tensions avaient surgi au début des années 1970, au sujet du tracé des frontières.

Depuis, les relations entre le Qatar et ses voisins ont oscillé entre normalisation et différend politique transitoire. Elles semblent avoir gagné en hostilité, surtout suite aux bouleversements, liés au "printemps arabe", lequel a mis en porte à faux les agendas respectifs des pays du Conseil de Coopération du Golfe. Ces derniers ont adopté des politiques qui ne sont pas homogènes, en ne soutenant pas les mêmes factions en Libye, en Irak et en Syrie.

Le conflit avec le Qatar a pris une tournure inédite, en juin 2017, avec la décision unilatérale de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes-unis, du Bahreïn et de l'Egypte de procéder à la fermeture des frontières terrestres et aériennes avec le Qatar et de rompre les liens politiques et économiques.

Cette forme d'embargo est l'expression du refus catégorique de l'Arabie saoudite quant au comportement du Qatar, lui reprochant d'avoir renié sa promesse de 2014 d'aligner sa politique étrangère sur celle des pays du Conseil de Coopération du Golfe et de s'être rapproché de l'Iran dont les ambitions régionales embarrassent, à bien des égards, l'Arabie saoudite.

Face à l'intensification de la crise qatarie, le Royaume du Maroc a adopté une posture neutre, constructive et pragmatique, conforme à sa doctrine de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Les relations fraternelles entre le Maroc et les pays du Golfe, lui permettent de se positionner en médiateur en vue de la résolution de cette crise.

Scénarios d'avenir

Lors de cette rencontre, trois scénarios ont été envisagés pour la suite de la crise :

- Un "scénario optimiste" dans lequel les acteurs privilégieraient la pérennité du Conseil et, pour cela, modéreraient leurs positions afin de régler les désaccords.
- Un "scénario pessimiste" qui verrait la crise dégénérer en confrontation directe.
- Un "scénario intermédiaire", correspondant à une volonté d'apaisement mutuelle.

La crise du Golfe pourrait engendrer un nouvel ordre régional au Moyen-Orient avec la perspective de la création d'une alliance Qatar-Iran-Turquie-Hamas, contrepoids à l'union Arabie saoudite-Emirats arabes-unis-Bahreïn-Egypte.

La crise politique interne au sein du Conseil de Coopération du Golfe semble ne pas affecter directement le Maroc dans l'immédiat, mais la vigilance est de mise puisque la crise semble s'inscrire dans la durée.

La contribution de l'ASEAN dans la construction régionale de l'Asie de l'Est

28 mai 2018

Organisée autour du thème "La contribution de l'ASEAN à la construction régionale de l'Asie de l'Est : un potentiel de partenariat avec l'Afrique", cette conférence a vu la participation d'une importante délégation, venue d'Indonésie.

Les relations entre le Maroc et l'Indonésie

Les relations entre le Maroc et l'Indonésie remontent à la phase de préparation de la conférence de Bandoeng en 1955. Etablies officiellement en 1960, elles connurent une forte impulsion lors de la visite au Royaume du Maroc du Premier Président de la République d'Indonésie, SOEKARNO. Depuis, les liens tissés entre les deux pays n'ont cessé de se renforcer, leur coopération se basant sur la convergence des points de vue au sujet des grandes questions régionales et internationales.

Le Maroc a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de développer sa relation avec l'ASEAN, groupement régional dont l'Indonésie est un membre fondateur. Dans cette optique, le Royaume a adhéré, en 2016, au traité d'amitié et de coopération de l'ASEAN. Il a, en outre, accédé, en 2017, au statut de partenaire de développement de la Mékong River Commission et s'est récemment porté candidat au statut de partenaire du dialogue sectoriel de l'ASEAN.

Une organisation fondée sur le consensus et l'ouverture

Fondée en 1967, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) regroupe dix pays, à savoir, l'Indonésie, qui en abrite le siège, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, Brunei, le Viêt Nam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge. Initialement créée comme une association libre sur la base de déclarations unilatérales, l'ASEAN est aujourd'hui une communauté fortement intégrée et agissant sur trois volets, politique, économique et social. Au centre de cette évolution, le consensus, principe de base du fonctionnement de l'ASEAN, qui permet de concilier les intérêts de tous ses Etats-membres.

Aujourd'hui, l'ASEAN rassemble une population de 650 millions d'habitants et représente la sixième économie mondiale, avec un PIB cumulé de 2.730 milliards de dollars. Au-delà de l'intégration entre ses membres, cette organisation ambitionne de contribuer à l'édification d'une communauté régionale en Asie du Sud Est.

L'ASEAN fait preuve, depuis sa création, d'une grande ouverture sur le monde :

- Les sommets de l'ASEAN sont régulièrement fréquentés par des représentants d'organisations régionales telle l'Union européenne, par des chefs d'Etats tels Barack Obama, Donald Trump, Vladimir Poutine, Xi Jinping et par des premiers ministres comme Shinzo Abe.
- L'ASEAN déploie une stratégie de partenariat centrée sur l'efficacité, s'associant à des groupes restreints mais solides de partenaires avec de fortes affinités (ASEAN +1, ASEAN+3..).

L'ouverture de cette organisation sur le monde découle, entre autres, de sa position géostratégique, située entre deux continents – l'Asie et l'Océanie et entre deux océans – le Pacifique et l'Indien – dont l'ASEAN contrôle pratiquement tous les points de jonction.

Cette situation géographique privilégiée est toutefois porteuse de risque géopolitique, l'ASEAN se situant au carrefour des revendications territoriales de la Chine et des rivalités de puissance sino-américaines. L'enjeu pour l'ASEAN est, donc, de maintenir son indépendance politique et pour cela, de renforcer le volet sécuritaire de la coopération tout en dialoguant avec les puissances concernées afin de parvenir à un équilibre des puissances dans la région.

En outre, l'ASEAN espère faire de la coopération économique un levier de stabilité géopolitique. Elle a ainsi intensifié et élargi, depuis le milieu des années 2000, ses efforts d'édification d'une communauté en Asie du Sud et au-delà et a développé pour cela de nombreux mécanismes, dont notamment le Sommet de l'Asie orientale, conçu comme un moteur d'intégration régionale.

Lors du premier sommet, qui s'est tenu à Kuala Lumpur en décembre 2005, seize pays ont ainsi été invités à participer. Le cadre du Sommet de l'Asie orientale s'est progressivement élargi depuis, puisqu'y ont été conviés des pays tels l'Inde, mais également l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Le rapprochement économique a notamment permis de faire évoluer les relations avec la Chine, d'un climat de méfiance vers une volonté de coopération. En effet, grâce au dialogue entre l'ASEAN et la Chine, les deux parties se considèrent désormais comme des partenaires stratégiques et œuvrent conjointement au renforcement de tous les aspects de leur coopération.

Parallèlement, l'Organisation a engagé plusieurs Etats de la région dans le projet d'accord de libre-échange Asie-Pacifique. L'idée de ce projet a émergé à la suite de l'échec de l'agenda de Doha pour le développement en 2006-2007 ainsi que d'une volonté de s'inspirer du marché européen. Cependant, et fidèles à leur tradition du consensus, les Etats asiatiques, l'Indonésie en tête, s'en tiennent à l'évolution graduelle qui a fait le succès de l'ASEAN.

Pour sa part, l'Afrique suscite un vif intérêt pour l'ASEAN dans le cadre de ses partenariats économiques régionaux. Toutefois, l'ASEAN reste préoccupée par les nombreux désaccords politiques qui divisent les pays africains, entravent le dialogue et empêchent le consensus. Les processus d'intégration régionale en cours dans différentes parties du continent africain ouvrent cependant la voie à des perspectives meilleures.

Du point de vue de ses réalisations comme du point de vue institutionnel, l'ASEAN devrait constituer, pour l'Afrique, un modèle dont l'adoption moyennant des ajustements permettrait au continent de surmonter ses faiblesses et d'accélérer son développement. L'ASEAN a fait de la coopération économique un outil de rapprochement des peuples et un levier pour parvenir à l'harmonie politique.

L'Afrique, engagée, aujourd'hui, dans l'édification de la zone de libre-échange continentale, doit s'inspirer de l'expérience de l'ASEAN et faire sienne l'éthique du dialogue qui a fait le succès de l'Association asiatique.

Les clés de réussite de l'ASEAN

Le succès de l'ASEAN repose sur une coopération économique tous azimuts et sur les fortes potentialités de ses Etats membres : une croissance rapide (avec des taux de croissance allant jusqu'à 7%), la compétitivité de leurs économies et l'atout que constitue la jeunesse qui représente 62% d'une population de 650 millions d'habitants. Il en est ainsi de la zone de libre-échange de l'ASEAN, devenue communauté économique en 2009, qui a permis un accroissement significatif des échanges intra-régionaux dont la part dans les échanges globaux a atteint 23.9% en 2015.

Se fixant pour objectif la libération des flux de biens, de services et de capitaux entre les Etats membres, l'accord de libre-échange de l'ASEAN portait initialement sur 700 produits auxquels étaient accordés des tarifs douaniers préférentiels, inférieurs à 5%.

Désormais, en tant qu'ensemble, l'ASEAN conclut des accords de libre-échange avec des partenaires extérieurs tels l'Inde, les Etats-Unis ou encore la Chine dont l'ASEAN est devenue le premier et le plus important partenaire commercial. Au milieu des années 2000, l'ASEAN était ainsi partie à six accords de libre-échange. Forte de ce succès, l'Organisation a entamé la phase suivante de son ouverture sur le monde, avec la négociation de partenariats économiques régionaux.

Par ailleurs, la solidarité entre les Etats de l'ASEAN leur a permis d'éviter les écueils des crises cycliques de l'économie mondiale. L'Organisation a ainsi mis en place, à la suite de la crise asiatique des années 1997-1998, l'initiative Chiang Mai, une stratégie permettant de mettre rapidement à disposition des fonds pour les membres confrontés à des difficultés financières ponctuelles.

Basée sur des accords de swap de devises, l'initiative Chiang Mai avait prémuni les membres d'une éventuelle propagation des crises financières. Qui plus est, comme ce fut le cas pour l'Indonésie en 2005, la disponibilité de ces fonds a pour effet de rassurer les marchés et ainsi de résorber les crises avant-même leur éclatement.

L'ASEAN est une communauté forte et intégrée, compétitive et en mesure de relever les défis économiques et politiques. Cela se reflète dans les projections économiques à horizon 2050 qui prévoient une montée en puissance continue des Etats de l'ASEAN. Ainsi, en 2050, l'Indonésie, les Philippines, le Viêt Nam, la Malaisie et la Thaïlande feraient partie des 25 plus importantes économies dans le monde, l'Indonésie occupant la quatrième place mondiale, surpassant le Brésil, la Russie, le Japon, l'Allemagne ou encore le Royaume-Uni. Ainsi, l'Asie deviendra le continent du 21^{ème} siècle.

L'Avenir des relations Maroc-Chine dans un monde globalisé

13 novembre 2018

L'IRES, en partenariat avec l'Ambassade de la République Populaire de Chine au Maroc, a organisé, le 13 novembre 2018, une rencontre internationale intitulée "L'avenir des relations entre le Maroc et la Chine dans un monde globalisé".

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Maroc et la Chine, poursuit un double objectif. Il s'agissait, d'une part, d'évaluer la coopération entre ces deux pays et, d'autre part, de réfléchir aux perspectives de son développement.

D'importantes personnalités, ambassadeurs, décideurs publics et privés, chercheurs et acteurs de la société civile ont contribué, par leur présence et leurs interventions, au succès de cette journée de célébration et de réflexion.

Il en est ainsi des témoins, diplomates et hommes d'affaires, acteurs de la relation sino-marocaine et traits d'union entre les deux nations qui ont, en ouverture de cette conférence, enrichi le débat de leurs expériences personnelles, illustré l'amitié indéfectible qui unit " la nation de la Grande Marche" et celle de " la Marche Verte".

Historique des relations entre le Maroc et la Chine

Les premiers contacts entre le Maroc et la Chine remontent au quatorzième siècle. Ils furent d'abord l'œuvre de grands voyageurs tels Wang Dayuan en 1336 et Ibn Battouta entre 1442 et 1444.

En 1958, le Maroc indépendant fut le premier Royaume à reconnaître la République Populaire de Chine et à établir des relations diplomatiques avec ce pays. La visite de Zhou Enlai, en 1963, donna le ton à une amitié qui n'a cessé de se renforcer depuis, nourrie par des affinités historiques, une compréhension mutuelle et des engagements communs.

Furent ainsi évoqués, au cours de cette journée, des événements marquants de l'histoire respective des deux pays, mettant en lumière des analogies historiques, entre passé dynastique et luttes pour l'indépendance. Fut également abordé le destin commun de ces deux nations en quête d'intégrité territoriale ainsi que la convergence politique les ayant amenées à mettre en place des cadres similaires, qu'il s'agisse du plan d'autonomie du Sahara pour le Maroc ou des statuts spéciaux de Hong Kong et de Macau en Chine.

Une étape décisive a été franchie, en mai 2016, lors de la visite de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en Chine. A cette occasion, les deux pays ont conclu un partenariat stratégique, comportant une quinzaine d'accords dans de nombreux domaines (économie, finance, industrie, culture, énergie, infrastructures...).

Etat des lieux de la coopération économique entre le Maroc et la Chine

Grâce au partenariat stratégique qui lie les deux pays, le Maroc devient une destination privilégiée des investisseurs chinois. Plusieurs entreprises chinoises ont choisi de s'y établir, certaines en faisant leur hub africain. C'est le cas de Huawei qui a transféré son siège régional au Maroc ou encore de China Railway Engineering Corporation qui a réalisé le pont Mohammed VI ainsi que certains tronçons de la Ligne à grande vitesse.

La suppression des visas pour les ressortissants chinois se rendant au Maroc a eu un effet attractif auprès des visiteurs venant de l'Empire du Milieu. Leur nombre a considérablement augmenté, passant de 42.000 en 2016 à 118.000 en 2017 pour dépasser 200.000 visiteurs en 2018.

La Cité Mohammed VI Tanger Tech est un chantier ambitieux qui cristallise la volonté des deux pays à hisser leurs relations à un niveau stratégique. La réalisation de cette cité industrielle, résidentielle, moderne et connectée, logée au nord du Maroc, mitoyenne de Tanger Med, le plus grand port de transbordement d'Afrique, permettra, à terme, l'investissement de 10 milliards de dollars américains au Maroc et la création de plus de 100.000 emplois. La dynamique à l'œuvre élargira le champ du partenariat vers une logique de co-production sino-marocaine et sino-africaine.

L'avenir des relations économiques sino-marocaines dans le nouveau contexte international

Malgré des liens politiques étroits, les relations économiques entre le Maroc et la Chine pâtissent, à l'heure actuelle, du déséquilibre important de la balance commerciale. Le taux de couverture des importations par les exportations, qui était en 2017 d'environ 6% en défaveur du Maroc, illustre l'importance de l'asymétrie entre les deux économies, avec un PIB par habitant, en 2017, deux fois plus élevé en Chine qu'au Maroc.

Equilibrer les relations commerciales est, donc, une entreprise à la fois nécessaire et complexe, dont la réussite est fonction tant des trajectoires respectives des deux économies que des bouleversements mondiaux afin d'identifier et de saisir les opportunités qui se présentent.

Sur le plan de la trajectoire, si la Chine, en se basant sur des industries d'exportation à haute intensité en main d'œuvre, a été, jusque-là, le plus grand bénéficiaire de la mondialisation, l'augmentation du revenu moyen et l'évolution de son marché interne ont amené le gouvernement chinois à mettre en place un nouveau modèle de développement, basé sur une consommation interne en constante croissance.

Ce changement de paradigme, qui conduira, à terme, à la disparition de 85 millions d'emplois, est une opportunité à saisir pour le Maroc, à la fois marché émergent et lieu d'investissement. Le Royaume, qui a amorcé une véritable transformation industrielle, peut ainsi se positionner, grâce à une diversification des investissements et des exportations, une position géographique stratégique et des relations privilégiées avec l'Europe et les Etats Unis. Hub logistique doté d'infrastructures avancées, le Maroc ouvre la voie, en définitive, à un marché d'un milliard et demi de consommateurs, ce qui représente une opportunité tant pour le Royaume que pour ses partenaires.

En outre, le Maroc bénéficie d'un climat des affaires propice du fait, notamment, d'une législation favorable et d'un système fiscal particulièrement attractif pour les investissements.

En ce qui concerne les évolutions globales, les différents intervenants ont souligné deux tendances majeures et irréversibles. Il s'agit, d'une part, de la désoccidentalisation de l'économie mondiale. Ainsi, selon les projections du Fonds Monétaire International, en 2050, la part des pays émergents dans le PIB mondial sera de 50% contre 20% pour les pays développés. Au niveau démographique, à l'instar du Japon et des pays européens, la Chine connaîtra une décroissance de sa population. La population africaine, elle, enregistrera une croissance exponentielle de l'ordre de 58%, dépassant 2.5 milliards d'habitants en 2050¹.

D'autre part, la digitalisation des modes de production et de gestion est, également, une tendance lourde de l'évolution de l'économie mondiale. Responsable de 20% de la croissance de son PIB, le digital est un domaine stratégique dans lequel la Chine a engrangé une expérience importante. Pour sa part, le Maroc a développé, au cours des dernières années, ses infrastructures de communication et mis l'accent sur le développement du secteur digital.

Les deux pays sont, donc, naturellement disposés à mettre en commun leurs efforts pour transformer cette tendance en atout et, en tant que leaders de leurs régions respectives, en faire bénéficier leurs partenaires.

¹ Selon les Nations Unies, l'Afrique comptera 2,527 milliards d'habitants en 2050. Source : World Population Prospects database, Accessible en ligne : <https://population.un.org/wpp/DataQuery/>

De fait, l'augmentation phénoménale de la productivité, conséquence de la digitalisation, conduira mécaniquement à une raréfaction des offres d'emploi, notamment en Afrique. Il est donc indispensable de développer la relation triangulaire Chine-Maroc-Afrique afin qu'elle soit bénéfique à toutes les parties, la Chine relançant son économie dans des marchés en pleine croissance, l'Afrique accédant aux moyens nécessaires à son développement autonome.

La relation entre le Maroc et la Chine est à un tournant historique

Dans un monde en reconstruction, les deux partenaires devraient redéfinir leur rôle et les modalités de leur coopération afin d'accompagner les transformations du système international. En cela, l'initiative des Nouvelles Routes de la Soie est une opportunité historique ainsi qu'une vision consensuelle et participative des relations internationales, à la réalisation de laquelle le Maroc est résolu à contribuer.

La Chine, qui célèbre cette année le quarantième anniversaire de sa politique de réforme et d'ouverture, est pleinement consciente de l'importance d'étendre son horizon et de développer sa coopération, non seulement avec les Etats, mais aussi avec les régions du monde qui partagent une même préoccupation vis-à-vis des retombées politiques, économiques et culturelles de la mondialisation. Son implication dans la coopération sud-sud relève de cette logique, l'Afrique et le Monde arabe étant, dans ce contexte, des partenaires incontournables. Se profile alors le rôle que pourrait jouer le Maroc du fait de ses caractéristiques africaine, méditerranéenne et arabe.

Pour cela, il est nécessaire de chercher le moyen de réduire les déséquilibres de développement entre ces régions et la Chine. Il est, également, important d'étendre la coopération, au-delà des cadres étatiques, à l'ensemble des acteurs. Il est, enfin, indispensable de repenser la relation entre la sécurité et le développement. Les troubles que traversent aujourd'hui bien des Etats arabes et africains sont la preuve que la sécurité ne peut se réaliser sans le développement et que la réduction de la pauvreté est un préalable à la stabilité politique. C'est là un principe fondamental du projet des Nouvelles Routes de la Soie qui rejoint la vision qu'a toujours prônée le Royaume du Maroc.

En définitive, l'avenir de la relation politique sino-marocaine s'annonce sous les meilleurs augures, avec une convergence stratégique forte, une vision et des objectifs partagés. Orientée vers l'avenir, la coopération entre les deux pays devrait favoriser une intégration croissante entre leurs économies, leurs peuples et leurs cultures. Elle devrait impliquer tous les acteurs et, notamment, les Think tanks qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la convergence stratégique et la coopération scientifique.

L'avenir de l'Afrique au cœur du dialogue sino-marocain

Un engagement commun pour l'Afrique

Depuis le premier forum sino-africain, organisé en 2006, les relations avec l'Afrique sont devenues un enjeu majeur des négociations entre les puissances traditionnelles et la Chine. La coopération tripartite Union européenne-Chine-Afrique fut ainsi évoquée lors du neuvième sommet Chine-Union européenne en 2006, dont la déclaration finale avançait l'idée d'une coopération dans les domaines de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique, ainsi que la possibilité de mettre en place un mécanisme de dialogue portant sur l'avenir du continent. Par ailleurs, et bien que les Etats-Unis n'aient pas engagé de discussions officielles avec la Chine sur la question de l'Afrique, des dialogues informels entre des think tanks américains, chinois et africains sont d'ores et déjà en cours.

Indépendamment de ses relations avec les puissances traditionnelles, la Chine poursuit une stratégie de partenariat avec le continent africain. Dans son second Policy Paper sur l'Afrique, datant de 2015, le gouvernement chinois mettait en exergue sa volonté de contribuer à la paix et au développement du continent africain sur la base du principe "l'Afrique propose, l'Afrique accepte, l'Afrique dirige". Cette formule est une illustration de l'approche chinoise, fondée sur le respect de la volonté, de l'autonomie et du leadership de l'Afrique, une philosophie qui rejoint parfaitement la vision du Maroc pour un développement autonome du continent africain.

Le partenariat stratégique avec le Royaume est ainsi perçu comme un prérequis et une garantie de la réussite de la coopération tripartite en Afrique. Champion historique de la cause africaine, le Maroc dispose de tous les atouts pour apporter une contribution cruciale au développement de l'Afrique.

Lors de la rencontre internationale du 19 novembre 2018 ont été évoqués la Vision de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour le développement du continent, la trajectoire de développement choisie par le Maroc, le pragmatisme, le pluralisme et la flexibilité de sa diplomatie ainsi que ses engagements politiques et économiques en Afrique.

En accord avec l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies, l'agenda 2063 de l'Union africaine et le plan d'action en huit points, élaboré lors la dernière édition du forum sino-africain (FOCAC), la coopération sino-marocaine pour l'Afrique devrait se concentrer sur quatre chantiers essentiels :

- L'édification des infrastructures nécessaires au développement de l'agriculture et de l'industrie et à l'optimisation de la gestion des ressources naturelles et leur préservation.

- La promotion de la paix et de la sécurité et le renforcement des mécanismes continentaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.
- La mise en place d'une gouvernance inclusive, rejetant les fractures ethniques et faisant la part belle aux femmes et à la jeunesse.
- L'émancipation de la culture africaine et du panafricanisme, la promotion des échanges culturels et le développement de l'éducation et des ressources humaines.

Les conditions d'une coopération tripartite réussie

Pour être favorable à tous les partenaires, la coopération tripartite devrait se réaliser en respectant trois conditions : améliorer la compréhension de soi et de l'autre, diffuser les bons messages et identifier les actions à caractère stratégique pour que la coopération se fasse au moindre coût économique et politique.

La nécessité de se doter de nouveaux paradigmes

Identifier les concepts et les acteurs est un prérequis indispensable à toute action collective. La coopération sino-marocaine en Afrique nécessite alors d'appréhender les identités des acteurs, dans leur profondeur historique comme dans leur évolution, préalable nécessaire à la compréhension mutuelle. Il faut, également, aux deux partenaires s'accorder sur la notion de " Sud " et, partant, sur l'envergure des actions à engager.

En effet, si la Chine pense son rôle dans le monde en termes globaux, championne d'un "sud global", le Maroc, pour sa part, axe ses stratégies autour de son environnement géopolitique immédiat, méditerranéen et africain. Il faudrait, donc, mener des concertations afin qu'émerge une appréciation commune de la notion de "Sud" et que l'action commune soit plus efficiente. Il est, également, impératif de repenser le concept de coopération triangulaire, de même que les perceptions qu'ont les acteurs de l'émergence et du développement.

Au-delà de l'aspect sémantique, il faudrait réfléchir aux concepts et à la terminologie et poser la question du regard porté sur le monde. S'appropriier ces concepts, c'est conquérir la souveraineté intellectuelle, sans laquelle ni la souveraineté politique ni la souveraineté économique ne sont possibles. La réussite de la coopération en dépend car, sans ce travail de réflexion, les acteurs continueront à importer des concepts et des paradigmes étrangers qui entretiennent l'ambiguïté et entravent l'action.

La communication comme outil de rassemblement

Pour que la coopération tripartite soit bénéfique aux parties prenantes, elle doit nécessairement fédérer toutes les composantes de la société autour d'un message d'espoir et de confiance en l'avenir et en la capacité des acteurs à façonner cet avenir. La maîtrise de la communication est donc essentielle dans un monde qui voit s'affronter plusieurs lectures des réalités, qu'elles soient historiques, contemporaines ou futures.

Les pays développés doivent accepter que l'Afrique ait la maîtrise de sa destinée et un droit de regard sur la marche du monde. L'avenir de l'Afrique n'est pas nécessairement dans la répétition des trajectoires des autres. Son futur n'est pas le passé des pays développés. Il faut donc produire un discours alternatif qui ne cantonne pas l'Afrique au rang de spectateur du monde, de victime passive de ses évolutions. Il faut se départir de l'image selon laquelle l'Afrique s'est vu assigner une place dans le monde et démontrer que l'avenir est ouvert et que les africains sont à même d'avoir leurs propres ambitions et de définir leurs propres modalités de développement.

Enfin, la construction de la coopération tripartite suppose une volonté réciproque d'offrir un nouveau mode d'insertion dans le monde. Les débats qui ont eu lieu lors de cette rencontre ont démontré l'existence et la vigueur de cette volonté qui se caractérise par un souci de responsabilité vis-à-vis de l'avenir. Le Maroc et la Chine sont en effet mus par l'ambition de léguer un monde meilleur aux générations futures, de libérer les énergies et les ambitions d'une façon novatrice.

La coordination des efforts

Une coopération tripartite efficace suppose la mobilisation de synergies entre les différents acteurs. Cela est rendu possible par le recours aux trois leviers suivants :

- Harmoniser les approches et les méthodes : il faut faire coïncider les agendas nationaux, continentaux et internationaux afin de créer des synergies et de planifier les actions.
- Privilégier le dialogue aux approches unilatérales : il faut pour cela impliquer toutes les composantes des Etats, à savoir les dirigeants, les diplomates, les chercheurs, les acteurs de la société civile et les corps intermédiaires. En cela, le Forum sino-africain des Think tanks, qui offre la possibilité de générer des idées, est un formidable atout car dans les économies du savoir, l'immatériel est la matière première et l'arme économique de l'avenir.
- Eriger la proactivité en mode privilégié de réflexion : il faut, au lieu de subir les mutations du monde, engager, dès aujourd'hui, les actions concrètes qui permettront à l'Afrique de s'émanciper et de construire le monde de demain.

Les relations entre le Maroc et l'Inde

28 novembre 2018

Faisant suite à la visite effectuée par une délégation de l'IRES en Inde en 2017, cette rencontre, organisée avec Indian Council for World Affairs et l'Ambassade d'Inde à l'IRES a eu pour objet l'approfondissement du dialogue stratégique entre les deux instituts, l'analyse, selon une approche prospective, des relations entre le Maroc et l'Inde et l'identification des leviers d'un partenariat stratégique entre les deux pays.

L'établissement des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Inde remonte à 1957. Ces relations se caractérisent, aujourd'hui, par une volonté de renforcer la coopération et de l'étendre aux espaces d'intérêt commun et par la convergence des points de vue sur la coopération sud-sud et l'évolution du système international.

Indépendante depuis 1947, l'Inde est, aujourd'hui, la plus grande démocratie du monde. Elle est, également, l'un des pays les plus dynamiques en termes de croissance économique. Le PIB nominal de l'Inde dépasse, actuellement, celui de grandes puissances, telles le Royaume-Uni ou la France. Le taux de croissance moyen d'environ 7% l'an hisserait l'économie indienne, en 2030, au troisième rang mondial, ce qui confirme le basculement, à moyen terme, de l'économie mondiale vers le sud-est asiatique.

L'Inde a choisi d'axer sa stratégie de développement autour de l'économie du savoir, poursuivant des politiques économiques volontaristes, donnant la priorité à la création d'emplois locaux et au transfert de compétences. Cette approche, réaliste et ambitieuse, a permis à ce pays d'emprunter une trajectoire de développement unique. Sa balance agricole est désormais excédentaire et le pays a efficacement pris le tournant de la digitalisation, opérant un passage rapide au numérique dans tous les secteurs administratifs et économiques. L'Inde a, également, engrangé une importante expérience dans le domaine technologique et dans l'aérospatial.

Les secteurs où un partenariat entre le Maroc et l'Inde est possible sont nombreux. L'expérience de l'Inde devrait inspirer et encourager non seulement le Royaume, mais, également, l'Afrique à façonner un modèle de développement qui lui permettrait de réaliser le leapfrog dont ils ont besoin.

Etat des lieux de la relation maroco-indienne

Au cours des années 1960 et 1970, les relations entre le Maroc et l'Inde étaient limitées, du fait du climat régnant au niveau des relations internationales à l'époque. Les échanges économiques se limitaient au phosphate et à ses dérivés.

Des tensions voient le jour à partir des années 1980, culminant, en 1985, avec la rupture des relations diplomatiques suite à la reconnaissance par l'Inde de la prétendue "rasd". Les relations économiques en ont subi le contrecoup, l'Inde ayant suspendu ses importations massives de produits phosphatés marocains.

Une phase nouvelle a démarré en 2000, avec le retrait de la dite-reconnaissance, quelques mois après l'accession au Trône de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. Cette phase se distingue par l'importance et la récurrence des visites de haut niveau et la diversification des échanges économiques. Un tournant a été franchi en 2001, avec la visite effectuée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI dans ce pays. S'en est suivie une seconde visite qui a jeté les bases d'une nouvelle dynamique. Un partenariat stratégique est en cours de négociation entre les deux pays. Il englobe, outre la coopération économique, des aspects politiques, culturels et sociaux.

Au niveau international, les deux nations ne ménagent aucun effort en vue de contribuer à l'édification d'un nouvel ordre global plus pacifique, plus juste et plus équitable. Elles sont particulièrement actives au sein des organisations internationales où elles portent la voix des pays du sud. Le Maroc est très impliqué dans les questions migratoires et environnementales. L'Inde, en tant que membre actif du G20, pourrait jouer un rôle important dans la réforme en cours de l'Organisation des Nations-Unies.

Les perspectives de la coopération maroco-indienne

Du point de vue économique, la coopération entre le Maroc et l'Inde pourrait s'appuyer sur leur complémentarité dans plusieurs secteurs.

La coopération agricole devrait, ainsi, évoluer avec les besoins respectifs des deux pays, notamment en termes de normes environnementales et de technologies. En 2018, une délégation indienne comprenant plusieurs entreprises a participé au Salon International de l'Agriculture au Maroc. Des ingénieurs agronomes indiens se sont, par ailleurs, rendus au Royaume pour développer des projets de partenariat.

La coopération en matière de santé a également été engagée, avec la signature, en décembre 2017, d'un mémorandum d'accord entre les deux pays. La voie est donc tracée pour une coopération renforcée, particulièrement dans le domaine de la coopération entre les hôpitaux. Le secteur pharmaceutique devrait, lui aussi, bénéficier du renforcement du partenariat entre le Maroc et l'Inde, avec la perspective, via la création d'entreprises binationales, de répondre aux besoins domestiques du Maroc et, in fine, de fournir l'Afrique en médicaments à faible coût.

Au niveau touristique, 21.000 visiteurs indiens se sont rendus au Maroc en 2017. L'Office National du Tourisme Marocain est opérationnel à New Delhi et des road shows sur le tourisme sont régulièrement organisés par les deux pays. Il reste, cependant, des efforts à faire, notamment pour la simplification des procédures de visa.

Par ailleurs, en septembre 2018, l'Inde et le Maroc ont signé un mémorandum d'accord sur les utilisations pacifiques de l'espace. Cet accord ouvre la voie à une coopération plus poussée entre les deux pays, le Maroc tirant parti de l'expérience engrangée par l'Inde dans ce domaine.

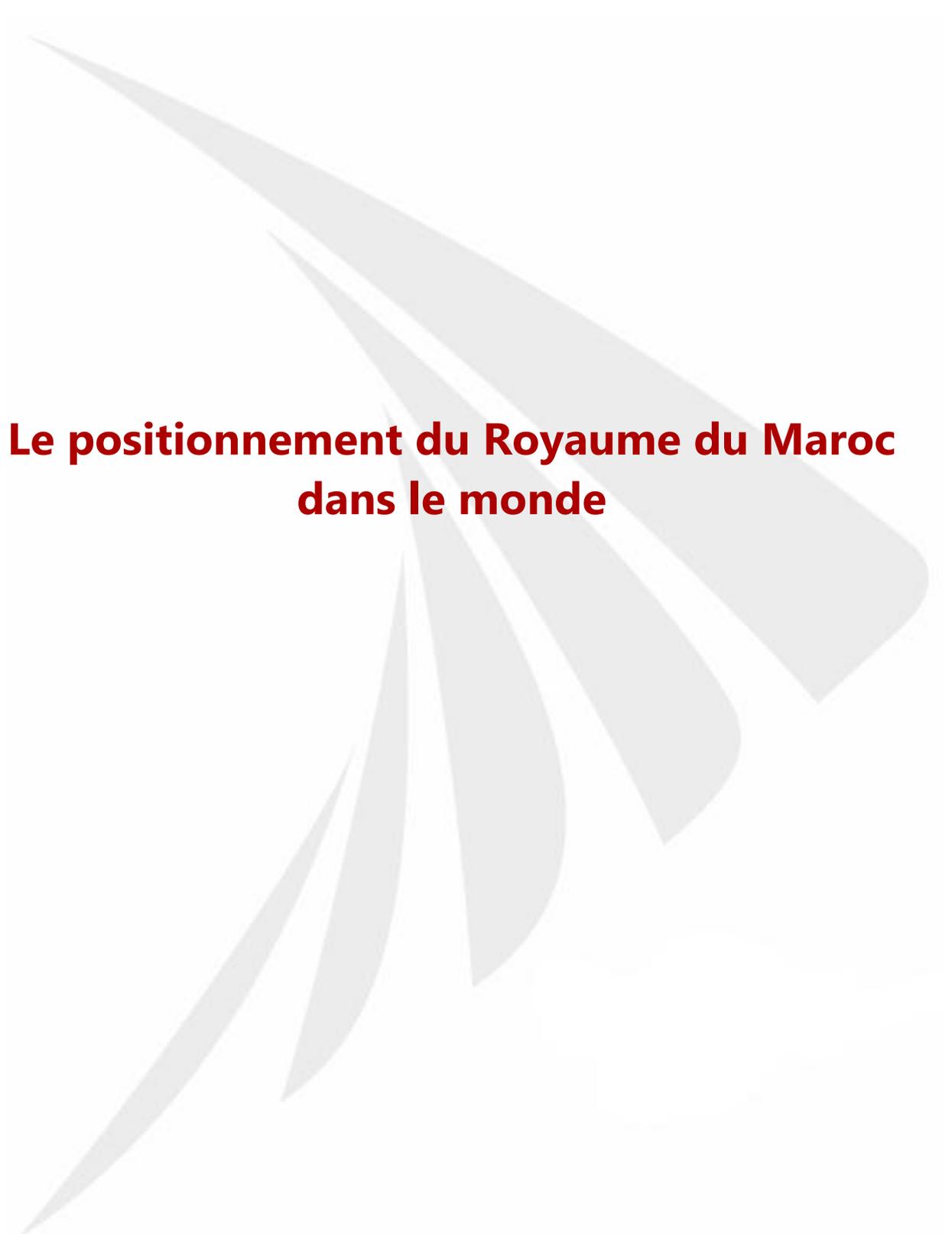
Le domaine culturel est également porteur, mais faiblement exploité. Le Maroc comme l'Inde jouissent d'un patrimoine culturel millénaire qu'ils ont réussi à préserver malgré les vicissitudes du colonialisme et de la mondialisation.

Vers une coopération triangulaire en faveur de l'Afrique

La convergence des points de vue du Maroc et de l'Inde, s'agissant du développement de l'Afrique, permet d'envisager une coopération triangulaire, bénéfique à toutes les parties. Cette coopération devrait s'étendre à plusieurs domaines :

- L'agriculture : l'expérience indienne en la matière devrait inspirer le modèle de développement agricole du continent africain. En outre, l'Inde propose de former les cultivateurs africains au sein de ses centres de recherche agricole.
- L'éducation : le Maroc et l'Inde pourraient mettre leur expérience au service de la formation des jeunes africains, sous la forme de bourses d'études, d'échanges universitaires ou, encore, de la création de centres de formation en Afrique.
- La gouvernance sécuritaire : la coopération dans ce domaine devrait englober le partage d'informations, la lutte antiterroriste, la déradicalisation et la formation des personnels de sécurité.
- La santé : il serait envisageable, dans le cadre de joint-ventures, d'installer une partie de la production pharmaceutique indienne en Afrique et de l'adapter afin de répondre plus efficacement aux besoins du continent. La coopération entre les centres de recherche et les hôpitaux est également envisagée.





Le positionnement du Royaume du Maroc dans le monde



La quatrième édition de l'étude sur la réputation du Maroc dans le monde

20 juin 2018

Cette rencontre a été consacrée à la présentation des résultats préliminaires de la quatrième édition de l'étude sur la réputation du Maroc dans le monde, réalisée par l'IRES en partenariat avec Reputation Institute. Des représentants du secteur public et privé, des diplomates et des experts des questions liées au "Nation Branding" ont été présents lors de cette rencontre.

Cette étude fait partie des travaux de l'observatoire sur l'image du Maroc à l'international, mis en place par l'IRES en 2015. L'observatoire a pour objectif de cerner les forces et les insuffisances du Maroc au titre de son image interne et externe et d'identifier les options stratégiques à même de rehausser cette image et d'en faire un levier d'amélioration de la compétitivité globale du pays et de son attractivité.

L'édition 2018 a permis d'analyser la réputation du Royaume dans les pays du G-8 et dans 15 pays développés ou émergents, sur la base de 17 attributs, regroupés en trois dimensions, à savoir la qualité de vie, le niveau de développement et la qualité des institutions. Elle a porté, également, sur l'image qu'ont les Marocains de leur propre pays.

Le suivi de la réputation du Maroc s'inscrit dans le cadre des travaux de l'Institut sur la Marque-Maroc, composante du capital immatériel du Royaume et outil de son positionnement international. La plupart des pays qui ont élaboré leur stratégie de marque ont procédé au préalable à la réalisation d'une étude sur leur image à l'international en vue d'identifier les atouts distinctifs sur lesquels pourrait reposer leur effort de positionnement international.

La réputation du Maroc dans le monde

En 2018, le Maroc obtient une note de 58,1 points sur une échelle de 0 à 100 pour l'indicateur général de la réputation des pays "Country RepTrak® Pulse", un recul de 1,2 point par rapport à 2017. Cependant, le classement du Royaume s'est amélioré d'une place par rapport à celui de 2017, se positionnant au 31^{ème} rang en 2018 sur un total de 72 pays évalués. Il est à noter que l'ensemble des pays analysés ont enregistré une baisse, d'un point, en moyenne, au titre de leur réputation externe.

L'édition de 2018 confirme les conclusions mises en évidence par les éditions de 2015, 2016 et 2017. S'agissant de la réputation auprès des personnes interrogées dans les pays du G-8, les éléments de convergence sont les suivants :

- Le Maroc bénéficie d'une réputation externe moyenne en comparaison avec les 71 pays retenus par le cabinet " Reputation Institute ". Sa réputation est meilleure que celles de l'Indonésie et des BRICs et dépasse largement celle de la Turquie et de l'ensemble des pays arabes et africains.
- La réputation du Maroc est supérieure à la moyenne mondiale de 72 pays en Russie, en Australie, en Inde et en France. Elle stagne, par contre, à un niveau bas au Nigéria et au Suède.
- Les évaluations les plus positives de la réputation externe du Maroc concernent les attributs afférents à la qualité de vie (environnement naturel, population aimable et sympathique, loisirs et distractions et style de vie), suivis de ceux de la qualité institutionnelle, en particulier, la sécurité et l'usage efficace des ressources. Les évaluations les moins favorables se rapportent aux attributs de la dimension "Niveau de développement", notamment, la capacité technologique du pays, la reconnaissance de ses marques et le système éducatif.
- La perception externe du Maroc est inférieure à la moyenne des 72 pays évalués pour la plupart des attributs qui composent la réputation, à l'exception de ceux liés aux loisirs et aux distractions et à l'environnement naturel.
- Le Maroc continue à être perçu comme un pays à visiter, pour y assister à des évènements ou éventuellement y acheter des produits et services. Le Royaume ne suscite cependant pas le même intérêt pour les étudiants étrangers.

Sur le plan de l'évolution temporelle de la réputation externe, les constats les plus significatifs se résument ainsi :

- Au Kenya, au Japon, en Allemagne, en Belgique et en Afrique du Sud, la réputation du Maroc a connu une légère amélioration entre 2017 et 2018. A l'inverse, elle a enregistré une baisse en Chine, au Brésil, au Mexique, en Corée du Sud, en Italie, en France et en Turquie. Il convient de signaler que la réputation du Royaume aux Etats-Unis s'est dégradée de manière notable entre 2017 et 2018.
- Une baisse sensible a été constatée au niveau de tous les attributs. Elle a touché, essentiellement, les aspects liés à "la capacité technologique et l'innovation", au "système éducatif" et aux "marques et entreprises reconnues".
- Les comportements de soutien ont connu une baisse en 2018 par rapport à 2017, principalement, quand il s'agit d'étudier au Maroc et d'y acheter des produits.

De l'analyse des résultats inhérents à la réputation du Maroc, en 2018, auprès des 15 pays spécifiques choisis par l'IRES et ceux relatifs au benchmark réalisé dans quatre pays (la Turquie, l'Afrique du Sud, le Mexique et le Chili) il ressort que :

- L'Australie, l'Inde et le Mexique sont les pays ayant la meilleure perception du Maroc.
 - En Australie, la réputation du Maroc est supérieure à celle de l'ensemble des pays du benchmark pour la majorité des attributs.
 - En Inde, sa réputation est similaire à celle des pays de référence.
 - Au Mexique, la réputation du Maroc est, en général, supérieure à celle de l'Afrique du Sud et de la Turquie. En revanche, elle est inférieure à celle du Chili.
- Le Nigéria, la Suède, l'Espagne, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Corée du Sud, le Chili, les Pays-Bas, la Turquie, le Kenya, la Chine et la Belgique ont une perception moins favorable du Maroc et des pays du benchmark, à l'exception du Chili qui jouit, en général, d'une réputation intermédiaire.
- De par la qualité de ses institutions et sa qualité de vie, le Maroc se démarque par rapport à la Turquie, à l'Afrique du Sud et au Mexique. Les écarts diminuent par rapport au Chili qui se situe au-dessus du Maroc dans tous les attributs du modèle.

S'agissant de la réputation interne du Maroc, la perception qu'ont les Marocains de leur propre pays se présente comme suit :

- La réputation interne du Maroc a enregistré une forte baisse (4 points) en 2018 par rapport à son niveau de 2017. Cette baisse n'est pas due aux différents mouvements sociaux qu'a connus le Maroc, puisque ces derniers ont débuté après la période d'administration de l'enquête.
- Le recul de la perception qu'ont les Marocains de leur pays a concerné, principalement, les attributs "respect international", "loisirs et distractions" et "sécurité".

- La comparaison, en 2018, de la réputation du Maroc dans les pays du G-8 avec la réputation interne a montré que :
- Le Maroc ne fait pas exception à la règle générale puisque l'indice de sa réputation interne dépasse de près de neuf points celui de sa réputation externe. Les Marocains sont plus enclins que les étrangers à considérer qu'ils vivent dans un pays où la sécurité règne, où la population est aimable et sympathique, où l'environnement naturel est bon. Ils considèrent également et que le Royaume est respecté au niveau international. Ce sont là des atouts sur lesquels le Royaume devrait fonder sa politique de communication pour asseoir son image internationale sur des bases solides.
- Cependant, la réputation interne est inférieure, comparée à la réputation externe, pour ce qui est de l'utilisation des ressources, du système éducatif, de la technologie et l'innovation, de l'environnement politique et institutionnel, du bien-être social et de l'éthique et la transparence. Ces insuffisances, qui pourraient constituer des risques réels pour la réputation tant interne qu'externe du Maroc, sont de véritables défis qu'il est essentiel de relever.

Principales conclusions des débats

Les principaux points soulevés lors des débats sont les suivants :

- La nécessité de fonder une marque Maroc pérenne et forte. L'action du Maroc au titre de la promotion de son image à l'international devrait se baser sur un message fort et unique, permettant de mettre en relief les avancées enregistrées par le Royaume en termes de qualité de vie, notamment l'environnement et le tourisme.
- L'importance d'intégrer, au niveau de l'enquête, un paramètre concernant le niveau de connaissance du Maroc par les pays interrogés et d'élargir l'échantillon des pays spécifiques et ceux relatifs au benchmark à réaliser.
- L'opportunité de renforcer la place du monde arabe, notamment les pays de Golfe, et de l'Afrique, en particulier les pays francophones, dans l'échantillon retenu au niveau de l'étude de la perception de l'image extérieure du Maroc.
- L'apport des différentes politiques publiques, notamment celles inhérentes à l'investissement et au tourisme, dans le renforcement de l'image du Maroc à l'international.
- La place de la sécurité dans la politique de communication du Maroc.



Les visites de délégations étrangères à l'IRES



Une délégation canadienne présidée par Mme l'Ambassadeur du Canada au Maroc a été reçue à l'IRES.

Les discussions se sont focalisées sur les questions de sécurité/défense et de lutte contre le terrorisme à l'échelle africaine, notamment, la situation qui prévaut dans la région sahélienne. Elles ont, également, porté sur le rôle que le Maroc peut jouer en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, dans la perspective de son adhésion à la CEDEAO et comment les pays africains se préparent-ils pour faire face à ces menaces transnationales.

Une séance de travail a été organisée à l'IRES avec l'Envoyé du Gouvernement britannique pour la migration et l'Ambassadeur de Grande-Bretagne au Maroc.

Les discussions ont porté sur la politique de l'immigration du Maroc, sur l'approche du Maroc en ce qui concerne la question migratoire en Afrique, mais aussi sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Maroc est fortement concerné par la problématique migratoire, de par sa position géographique, à la porte de l'Europe. Jadis pays de transit des migrants subsahariens vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays d'accueil des migrants.

Le Royaume a, toujours, prôné une approche globale et intégrée qui incorpore les considérations humaines, au même titre que les considérations sécuritaires. Il a adopté, en 2013, une nouvelle politique d'immigration et d'asile qui a été bien perçue par la communauté internationale. Cette stratégie vise à assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires selon une approche cohérente, globale, humaniste et responsable. Elle a pour objectifs de :

- faciliter l'intégration des immigrés réguliers,
- mettre à niveau le cadre réglementaire,
- mettre en place un cadre institutionnel adapté,
- gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme.

Conscient que la prise en charge de la migration par la communauté internationale s'est faite suivant des considérations plus sécuritaires que dans un cadre de développement large, le Royaume a proposé, le 3 juillet 2017, à l'Union africaine à Addis-Abeba, une feuille de route concernant la migration africaine dont les grands axes sont les suivants :

- La mise en place de politiques nationales pour gérer la migration irrégulière et lutter contre les trafics clandestins au niveau de chaque pays.
- La coordination régionale et l'harmonisation des politiques nationales en matière de migration.
- La perspective d'une stratégie continentale commune de réponse à la problématique de la migration.

- Le partenariat international, à travers l'adoption d'une approche globale et coordonnée des divers processus de négociation.

Lors du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI – en sa qualité de "Leader de l'Union africaine sur la question de la migration" – a soumis à l'attention des Chefs d'Etat l'Agenda Africain pour la Migration, document conçu selon une approche inclusive. Il a proposé la création d'un poste d'envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la migration pour coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine et la mise en place d'un Observatoire africain de la migration. Le travail de cet observatoire sera basé sur le triptyque "comprendre, anticiper et agir". Il aura pour mission de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Le Maroc a proposé d'abriter cet Observatoire.

Le Pacte mondial pour les migrations représente une opportunité historique pour mieux gérer la migration africaine et favoriser sa contribution au développement du continent. Ce Pacte nécessite la mise en place, au niveau des Etats africains, de mécanismes pour son application. En outre, sa mise en œuvre requiert un suivi régulier.

Sur un autre registre, la coopération entre l'Afrique et l'Europe en matière de migration ne devrait pas revêtir, exclusivement, un caractère sécuritaire. Elle devrait évoluer vers un partenariat gagnant-gagnant et d'égal à égal.

Dans le cadre de sa mission de diplomatie intellectuelle, le Directeur Général adjoint du Département de la recherche politique au Ministère du Commerce de la République Populaire de Chine, a été reçu à l'IRES, accompagné d'une importante délégation.

Les échanges ont principalement abordé la question de la coopération commerciale bilatérale ainsi que les nouvelles stratégies chinoises en Afrique, les perspectives de développement du continent et le rôle central du Royaume du Maroc dans ce contexte.

L'équilibre commercial au centre des préoccupations des deux partenaires

Le taux de couverture des importations par les exportations d'environ 6% reflète le déséquilibre important de la balance commerciale entre la Chine et le Maroc, à la défaveur du Royaume. Ce déficit est lié à la structure des importations chinoises, marquée par une prépondérance des matières premières. En effet, le phosphate est, à l'heure actuelle, le principal produit marocain importé par la Chine. Il est donc urgent de rééquilibrer durablement la balance commerciale entre les deux pays et de combler le déficit en incitant les entreprises chinoises à investir dans l'industrialisation du Maroc et à créer de la valeur dans une logique de coopération gagnant-gagnant.

Cette dynamique, qui est d'ores et déjà enclenchée, a permis d'importantes réalisations en infrastructures, notamment, le pont Mohammed VI et la future cité industrielle de Tanger, projet à fort potentiel de création d'emplois. Le secteur touristique connaît également une embellie, le nombre de touristes chinois au Maroc ayant doublé depuis la signature de l'accord d'exemption des visas en mai 2016.

Plus généralement, les deux pays sont disposés à faire évoluer les modalités de leurs échanges afin de favoriser le transfert progressif du savoir-faire et d'accompagner la transformation de l'économie marocaine vers des métiers mondiaux du Royaume, tels l'automobile ou l'aéronautique.

Ainsi, dans la logique de l'approche sectorielle du Maroc qui se déploie sur quatre domaines : l'agriculture, l'industrie, la logistique et le digital, la Chine peut faire bénéficier le Royaume du Maroc de son expérience. La Chine est, notamment, pionnière dans le domaine de la digitalisation, processus irréversible, en passe de révolutionner les méthodes de travail et de gestion.

Le Maroc, pivot afro-méditerranéen de la Nouvelle Route de la Soie

Les Nouvelles Routes de la Soie, initiative lancée par le président Xi Jinping en 2013, se fonde sur trois principes essentiels : partage, concertation et synergie. Il s'agit d'harmoniser les politiques commerciales des Etats afin d'œuvrer à la communauté des peuples.

Dans cette optique, l'approche chinoise en Afrique a également évolué. Ainsi, les économies africaines ne sont plus considérées sous le seul angle des matières premières. Elles sont plutôt envisagées en tant que partenaires pour un développement commun. La Chine travaille à rapprocher ses stratégies nationales des stratégies africaines, notamment, l'agenda 2063 de l'Union africaine. La Chine met aussi l'accent sur la construction et l'amélioration des infrastructures du continent afin de faciliter son accès au marché mondial.

L'approche chinoise se conjugue parfaitement avec la Vision Royale du développement autonome de l'Afrique. La coopération du Maroc avec ses homologues africains s'est toujours appuyée sur la recherche de l'intérêt commun et non sur l'hégémonie ou le leadership.

Pour le Maroc, la priorité est de résoudre les problématiques fondamentales de l'Afrique et notamment :

- la question de l'urbanisation accélérée et de la gestion des flux,
- la question de la transformation rurale et l'impératif du développement humain,
- la question de la transformation économique de l'Afrique avec le passage de l'exportation de matières premières à leur valorisation et à la diversification des productions.

Dans le même sillage, les besoins de développement du continent sont, également, au centre des préoccupations du Royaume du Maroc et, notamment, la question de l'électrification, à laquelle la Chine peut apporter des solutions innovantes et efficaces.

In fine, l'objectif de la stratégie du Maroc est de porter la voix des Africains sur la scène internationale pour ce qui est des questions globales :

- Le changement climatique à travers l'accueil de la COP22 et le Sommet africain de l'action.
- La migration puisque le Royaume du Maroc a été désigné par l'Union africaine pour proposer une politique migratoire de dimension continentale.
- La sécurité, avec l'élection du Maroc au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Dans cette optique et compte-tenu de la qualité de ses relations avec ses partenaires et des accords de libre-échange qu'il a conclus, le Maroc est un partenaire stratégique de la Chine, un hub commercial vers l'Afrique, mais également l'Europe et les Etats Unis.

L'adhésion du Royaume à l'initiative des Nouvelles Routes de la Soie en novembre 2017 témoigne de sa disposition à jouer un rôle-clé dans les relations triangulaires Chine–Maroc-Europe et Chine–Maroc-Amérique du Nord.

Dans ce contexte le Maroc participera activement au Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) en septembre 2018 à Pékin. Lors de la précédente édition de 2015, la Chine avait exprimé sa volonté de coopérer au développement de l'Afrique à travers un plan d'action comportant une série d'engagements liés, notamment, à la formation de techniciens et de journalistes et au développement rural.

Les projets formulés en 2015 ayant été pour la plupart achevés, la Chine attend désormais du Royaume du Maroc des propositions concrètes lors de l'édition de 2018 en ce qui concerne le développement autonome de l'Afrique.

Enfin et compte tenu de l'importance que revêt la veille stratégique aux yeux des gouvernements africains et du fait que l'IRES est particulièrement sollicité en ce sens, le Maroc et la Chine ont émis le désir de développer conjointement cette fonction.

Une importante délégation venue du Sultanat d'Oman, conduite par le Président de l'Instance des archives nationales du Sultanat d'Oman, a été reçue à l'IRES le 26 juin 2018.

Les échanges ont porté sur le fonctionnement de l'Institut, ses missions, ses programmes d'études, son positionnement ainsi que son apport à la réflexion stratégique au niveau national et international.

La délégation omanaise a présenté le rôle de l'Instance, ses objectifs, ses réalisations et ses différents partenariats avec des think tanks internationaux.

S'en est suivi un exposé des travaux de l'Institut dans le domaine géostratégique et, notamment, son rôle dans l'anticipation et l'adaptation aux nouvelles mutations du monde arabe, suite au "Printemps arabe". D'autres points concernant la méthodologie et la diffusion des études menées par l'Institut ont été abordées.

La délégation de l'Académie Chinoise des Sciences Sociales

1^{er} août 2018

Lors de cette visite de travail, les échanges ont concerné les relations commerciales entre le Maroc et la Chine ainsi que les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale. Ont, également, été évoqués les voies d'élargissement de la coopération sino-marocaine sur le plan multilatéral et le rôle que pourrait jouer le Maroc dans le cadre de l'Initiative des nouvelles routes de la soie.

L'Institut d'Economie et de Politique Internationale

L'Institut d'Economie et de Politique Internationale (IWEP) a été créé en 1964. Rattaché à l'Académie Chinoise des Sciences Sociales, les travaux de l'IWEP se concentrent essentiellement autour des questions de macroéconomie mondiale, de finance, d'investissement et de commerce international, de théorie politique internationale, d'économie politique et de gouvernance globale.

Avec près de 130 chercheurs déployés dans six centres de recherche, l'IWEP est l'une des plus importantes institutions de l'Académie Chinoise des Sciences Sociales, premier Think-Tank chinois, relevant de l'autorité du Conseil des affaires de l'Etat de la République populaire de Chine.

La coopération commerciale sino-marocaine

Les relations commerciales entre la Maroc et la Chine étant marquées par un important déficit commercial à la défaveur du Royaume, les discussions ont donc porté sur les possibilités de rééquilibrage de ces relations via, notamment, des mécanismes de compensation.

A ce titre, le potentiel du secteur touristique a été souligné, compte tenu de l'avancée qu'ont connue les arrivées touristiques au Maroc depuis la signature, en 2016, de l'accord d'exemption de visas pour les touristes chinois. Les représentants de l'Académie Sociale des Sciences Sociales ont fait part de la volonté du gouvernement de leur pays d'encourager cet élan, en ouvrant plus de vols directs entre le Maroc et la Chine. Ils ont, également, émis les recommandations suivantes afin de favoriser les échanges touristiques :

- Former des guides sinophones et mettre en place des signalétiques en mandarin afin d'atténuer les barrières linguistique et culturelle.

- Améliorer les transports publics.
- Faire la promotion des villes marocaines en Chine. Les villes de Rabat et Tanger sont méconnues des touristes chinois, lesquels sont principalement attirés par Casablanca et Marrakech.

Par ailleurs, la nécessité de renforcer la coopération industrielle entre les deux pays a été mise en exergue et ce, en concordance avec l'approche sectorielle du Maroc qui se déploie sur quatre domaines : l'agriculture, l'industrie, la logistique et le digital. Forte d'une expérience éprouvée dans ces domaines, la Chine peut en faire bénéficier le Maroc dans une approche gagnant-gagnant.

Les relations sino-marocaines à l'aune des nouvelles routes de la soie en Afrique

Les Nouvelles Routes de la Soie, initiative lancée par le président Xi Jinping en 2013, se fonde sur trois principes essentiels : partage, concertation et synergie. Il s'agit d'harmoniser les politiques commerciales des Etats afin d'œuvrer à la communauté de destins des peuples.

L'Afrique étant un passage incontournable de ces Nouvelles Routes de la Soie, les participants ont insisté sur le rôle du Maroc en tant que porte d'entrée du continent africain. A travers le partenariat qu'elle entend développer avec les pays africains, la Chine souhaiterait contribuer au développement autonome de l'Afrique, modèle basé sur une coopération profitable à toutes les parties, fondé sur la recherche de l'intérêt commun tel que prôné par la politique africaine du Maroc.

En ce sens, les différents atouts du Maroc ont été rappelés, notamment, son potentiel en tant que pivot des relations triangulaires Chine-Maroc-Afrique, Chine-Maroc-Europe et Chine-Maroc-Amérique du Nord. Grâce à une position géographique stratégique, des infrastructures modernes, une ouverture sur le monde et des accords de libre-échange avec les trois continents, le Maroc dispose d'atouts indéniables qui, sans nul doute, peuvent contribuer au succès de l'initiative de la Chine.

A la fin de cette rencontre, les participants ont évoqué la coopération entre l'IRES et l'Académie Chinoise des Sciences Sociales. Les chercheurs de l'IWEP ont salué les différentes visites effectuées par les membres de l'IRES à Pékin et émis le désir que soient multipliés les contacts afin de favoriser l'identification des intérêts communs et de mutualiser les efforts.





Les présentations d'ouvrages



L'affaire du Sahara et le droit des relations internationales

26 février 2018

Cette rencontre a été consacrée à la présentation et à la discussion de l'ouvrage intitulé "L'affaire du Sahara et le droit des relations internationales" de M. Chaouki SERGHINI.

Cet ouvrage propose d'apporter un éclairage nouveau sur la question nationale, en interrogeant la conception et la mise en œuvre des règles de droit applicables en la matière ainsi que les voies envisageables pour parvenir à une résolution définitive de ce conflit artificiel.

Lectures croisées de l'ouvrage

Le conflit du Sahara marocain s'est cristallisé, au fil du temps, autour de deux questions majeures, la souveraineté sur le territoire et le droit à l'autodétermination. Les lectures croisées de l'ouvrage et les débats subséquents ont permis de mettre en relief les éléments suivants :

- La question de la souveraineté marocaine sur le Sahara : après avoir monopolisé le débat public durant la première moitié des années 1970, cette question s'est estompée à la suite des accords de Madrid de 1975. Depuis, elle n'est revenue sur la scène que ponctuellement, comme ce fut le cas lors des récentes polémiques sur la légalité de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara par le Maroc.
- La question du droit à l'autodétermination : enjeu central, dont la pertinence ne s'est pas démentie au fil des années, cette question est débattue depuis 1966. Elle a été remise en lumière par la proposition formulée par le Royaume, en 2007, de doter le Sahara d'un statut d'autonomie territoriale sous souveraineté marocaine.
- Historiquement, le droit à l'autodétermination a toujours été, depuis son émergence à la fin du 18^{ème}, l'objet d'une instrumentalisation par les grandes puissances, particulièrement à l'occasion de l'organisation de processus référendaires. La manipulation par les adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc a pris une ampleur sans précédent dans l'affaire du Sahara marocain. Les tentatives répétées de saboter le référendum et de créer un "peuple sahraoui en exil" dans les camps de réfugiés s'inscrivent dans ce contexte.

- Le plan d'autonomie du Sahara : soutenue par la communauté internationale, la proposition du Maroc de mettre en place un système d'autonomie au Sahara marque un tournant en ce qu'elle dissocie durablement les notions d'autodétermination et d'indépendance, actant la naissance d'un droit à l'autodétermination démocratique.
- Les solutions onusiennes : le règlement pacifique des différends est une mission complexe qui a, jusqu'à un passé récent, mis en échec certaines solutions mises en œuvre par l'ONU pour ce qui est du Sahara marocain. Aujourd'hui, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation affiche sa volonté de relancer le processus de négociation entre les parties en vue de régler le différend relatif au statut juridique du Sahara.
- L'implication de l'Algérie : l'obstination de ce pays à vouloir appliquer à la question du Sahara marocain une solution inappropriée a créé une impasse que seule l'autonomie territoriale sous souveraineté marocaine permettra de contourner.
- Les fondements d'une solution pérenne au différend : la résolution définitive de ce conflit artificiel ne sera possible que si les trois principes suivants sont pris en considération :
 - L'initiative d'autonomie présentée par le Maroc doit nécessairement être à la base de toute négociation.
 - L'Algérie a une responsabilité majeure quant à la recherche d'une solution négociée au conflit ; la normalisation des relations maroco-algériennes est un préalable indispensable.
 - L'établissement d'un nouvel ordre maghrébin est déterminant pour le développement de toute la région.

Principales conclusions des débats

Les débats ayant eu lieu lors de cette rencontre ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- La nécessité d'accélérer les chantiers structurants et les projets générateurs de richesses et d'emplois dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud. Ces projets constituent un véritable rempart contre toutes les tentatives visant à porter atteinte à la première cause nationale et un signal fort à l'adresse de la communauté internationale sur l'engagement ferme du Maroc en faveur du développement de ses provinces du Sud.

- La nécessité de faire connaître les violations des droits de l'Homme que subissent les populations séquestrées dans les camps de Tindouf.
- L'importance d'impliquer le milieu académique et universitaire dans la recherche de solutions à une question qui s'est fortement complexifiée, à savoir celle du Sahara marocain. Dans le cadre de la diplomatie parallèle, les intellectuels et les hommes d'affaires marocains devraient, également, s'engager en mettant à profit leurs réseaux de relations à l'étranger.

La renaissance de la Route de la soie : l'incroyable défi chinois du XXI^{ème} siècle

12 juin 2018

Cette table ronde, dédiée à la présentation et à la discussion de l'ouvrage de M. Pierre PICQUART intitulé "La renaissance de la Route de la soie : l'incroyable défi chinois du XXI^{ème} siècle", a été l'occasion de débattre de la portée de l'initiative des Nouvelles Routes de la Soie qui vise à recréer des voies intercontinentales de circulation et d'échanges, reliant l'Asie, l'Europe et l'Afrique.

Des opportunités de développement pour l'Afrique ont été, également, mises en relief ainsi que les perspectives de la coopération sino-marocaine, à l'aune de ce projet planétaire des Routes de la Soie.

Lectures croisées de l'ouvrage

Inaugurée par le Président chinois Xi JINPING en 2013, l'initiative des Nouvelles Routes de la Soie vise à renforcer les échanges commerciaux et améliorer la connectivité entre la Chine et l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient ainsi que l'Asie du Sud et du Sud-Est. Elle est présentée comme une renaissance de la route de la soie historique, un faisceau d'itinéraires commerciaux transcontinentaux ouvert par la Chine, vers 138 avant J.-C, qui reliait l'Empire du Milieu aux rives de la Méditerranée.

Telle que conçue, l'Initiative "One Belt, One Road" est un projet planétaire qui se veut une version mondialisée de la Route de la Soie. Cette initiative est censée réunir plus de soixante pays sur trois continents, représentant environ 63% de la population mondiale et 30% de la production économique mondiale à l'horizon 2025.

Chantier planétaire aux multiples dimensions, les Nouvelles Routes de la Soie ambitionnent de donner un nouvel élan à la mondialisation et de renforcer le multilatéralisme. L'initiative des Nouvelles Routes de la Soie correspond à la rénovation du modèle de croissance chinois, désormais lié au développement du marché interne, aux nouvelles technologies ainsi qu'à l'économie verte.

Par cette initiative, la Chine souhaite, également, partager les acquis de son expérience et en faire profiter les pays en développement. Son lancement va de pair avec la rénovation de la relation entre la Chine et l'Afrique, d'un côté ainsi que la Chine et le monde arabe de l'autre.

Le déploiement de cette initiative devrait, cependant, faire face à des défis de plusieurs ordres dont, notamment :

- géopolitiques : les Nouvelles Routes de la Soie devraient faire face aux réticences européennes et américaines qui craignent une montée en puissance hégémonique de la Chine. Le déploiement de cette initiative coïncide, par ailleurs, avec l'exacerbation des tensions en Mer de Chine méridionale et la dégradation des relations entre les Etats-Unis et la Russie.
- sécuritaires : les menaces sécuritaires se sont intensifiées tout au long du tracé des nouvelles routes de la soie. Que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est ou dans d'autres régions qui font partie de l'initiative, le terrorisme et les instabilités politiques pourraient mettre en péril les six corridors terrestres et la piraterie en faire de même pour les routes maritimes.
- financiers : la réalisation des nouvelles routes de la soie nécessite des financements colossaux. La Chine aurait jusqu'à présent débloqué 1000 à 1400 milliards de dollars pour financer la réalisation de l'initiative, mais le montant total plausible des investissements jugés nécessaires d'ici 2049 est estimé à environ deux fois le PIB annuel de la Chine (12.300 milliards en 2017).

Principales conclusions des débats

Les débats ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- L'adhésion du Maroc, fin 2017, au mémorandum d'entente sur les Nouvelles Routes de la Soie a marqué un nouveau tournant, tant dans les relations bilatérales que dans les relations triangulaires Chine-Maroc-Afrique et Chine-Maroc-Europe.
- Le Royaume du Maroc a fait montre de sa volonté de participer activement à l'édification de ce grand projet et à mettre ses nombreux atouts à contribution afin que ce projet puisse contribuer à l'essor du continent africain.
- L'Initiative "Les Nouvelles Routes de la Soie" est un instrument, à même de favoriser l'avènement d'un multilatéralisme plus équitable et plus pacifique. A ce titre la Chine devrait envisager de coopérer avec les institutions internationales de développement qui poursuivent les mêmes objectifs, en Afrique notamment.
- Ce projet planétaire est une vision de développement commun, basée sur l'échange, le commerce et les contacts humains que la Chine propose au monde.